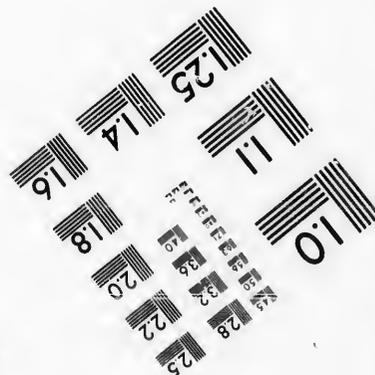
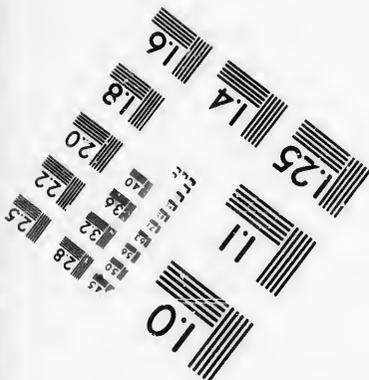
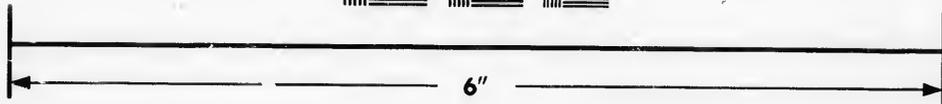
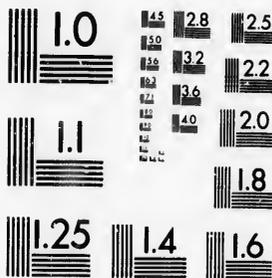


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1986

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:
- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
					/						

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

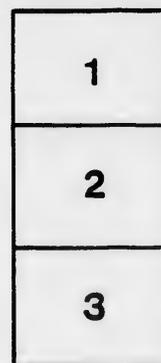
Législature du Québec
Québec

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche sheet contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Législature du Québec
Québec

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

ails
du
odifier
une
image

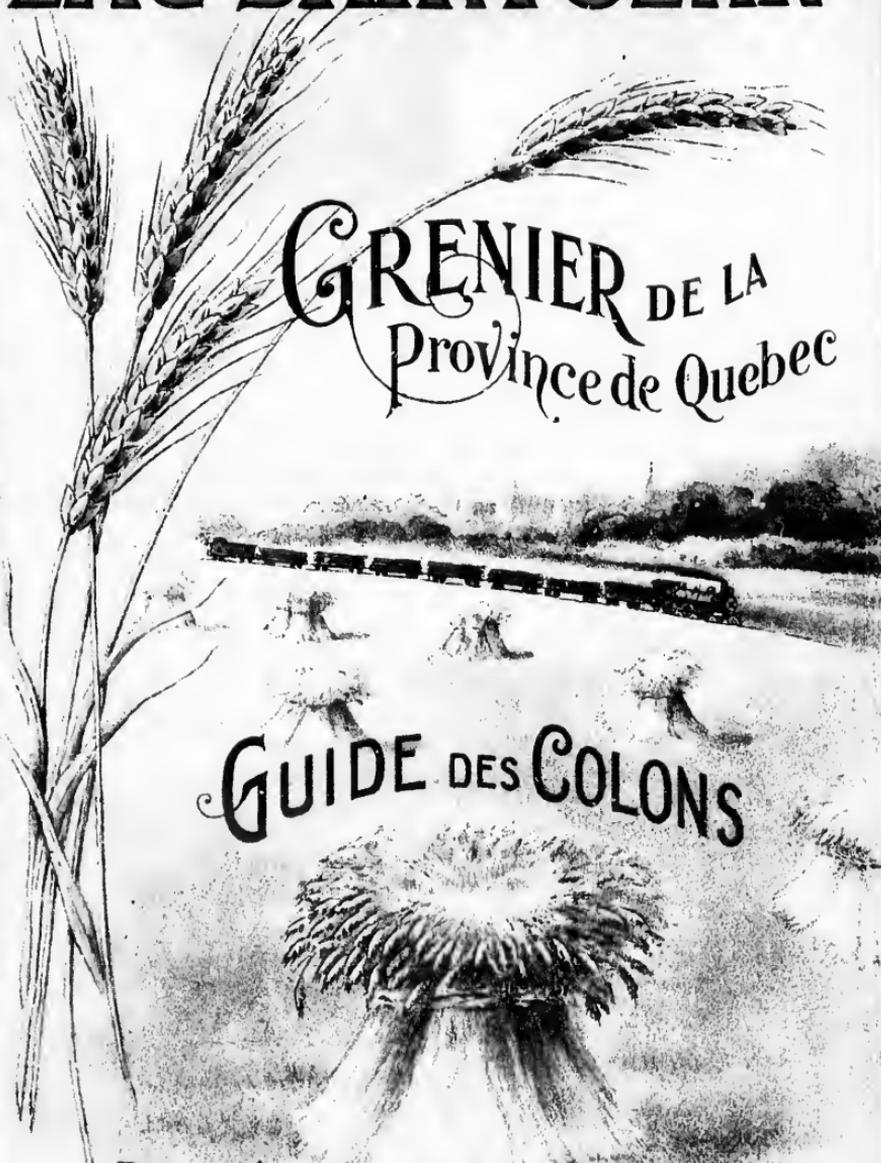
rrata
o

elure,
à

32X

LA REGION DU ⁷ LAC SAINT JEAN

GRENIER DE LA
Province de Quebec



GUIDE DES COLONS

PUBLIÉ
PAR LE DÉPARTEMENT
DE LA COLONISATION ET DES MINES
DE LA PROVINCE DE QUEBEC.

L

6

L

LA REGION

— DU —

LAC SAINT-JEAN.

“ Le Granier de la Province de Québec.”



GUIDE DES COLONS.

PUBLIÉ PAR

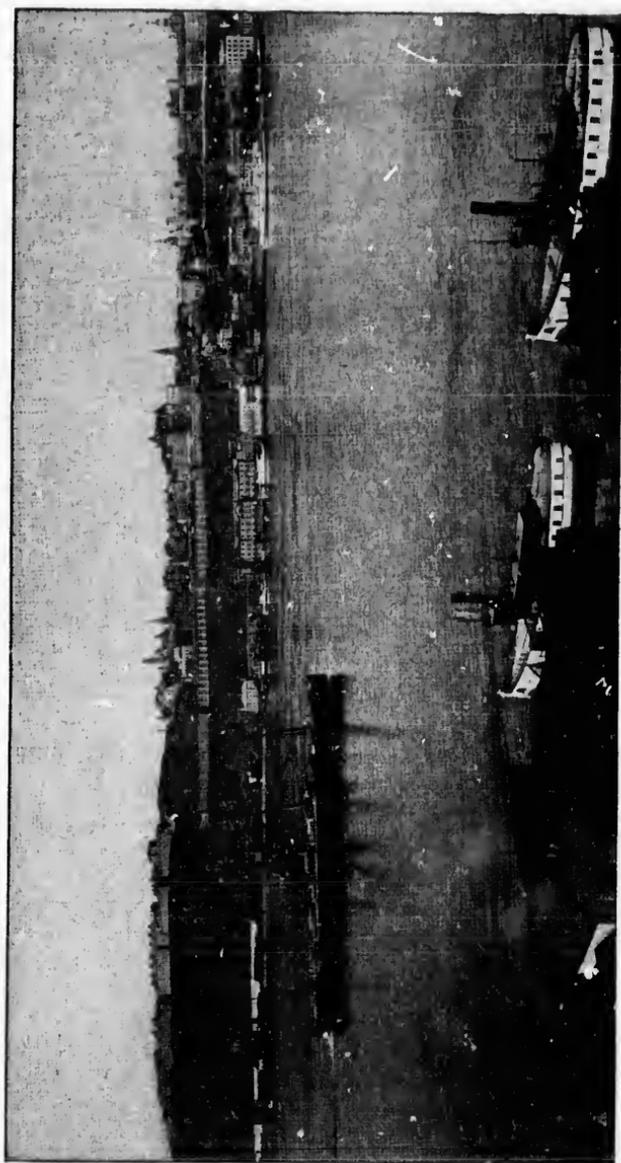
Le Departement de la Colonisation et des Mines
de la province de Quebec.



QUÉBEC

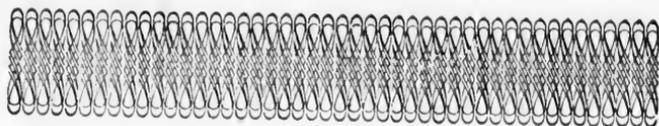
IMPRIMÉ PAR LE “SOLEIL”.

1898



QUEBEC.

étr
pro
L
car
C
au
pop
n'a
C
am
les
L
sup
ter
lées
Av
tre
et,
peu
L
tous
hui
—é
non
Il
syst
nat



LA REGION DU LAC SAINT-JEAN.

CETTE immense région, tant à cause de sa fertilité que du brillant avenir qui semble lui être réservé, a mérité d'être appelée le *grenier de la province de Québec*.

Elle embrasse une superficie de 31.000 milles carrés ou environ 19,840,000 acres.

C'est déjà dire quel vaste champ reste ouvert au travail et à l'activité du colon, puisque la population actuelle disséminée dans cette région n'atteint encore que quarante mille âmes.

Quant à la fertilité de cette région, elle est amplement démontrée dans les rapports de tous les arpenteurs.

Le sol est presque universellement de qualité supérieure. Il est composé, en grande partie, de terre argileuse, grise, noire et jaune dans les vallées et de terre jaune sablonneuse sur les hauteurs. Avantage précieux pour le colon : on ne rencontre pas de cailloux qui puissent nuire à la charrue, et, de plus, la terre, d'une manière générale, exige peu de frais pour la culture.

Le lac Saint-Jean—cette belle nappe d'eau que tous les voyageurs connaissent—qui mesure vingt-huit milles de longueur sur vingt-cinq de largeur—égoutte cette immense vallée qui porte son nom.

Il y a tout autour du lac Saint-Jean un vaste système de communications par eau, qui sont naturellement très avantageuses à la colonisation

et qui offrent de grandes facilités au commerce de la vallée.

Les principales de ces rivières sont, au *sud* du lac, la Métabetchouan et la Ouiatchouan, à *l'est* la Belle-Rivière, à *l'ouest* l'Ashuapmouchouan, au *nord-ouest* la Ticouabé et la Mistassini, au *nord* et au *nord-est* la grande et la petite Péribonka.

1—La rivière *Métabetchouan* sort d'un petit lac près des sources de la rivière Sainte-Anne de la Pérade et se jette dans le lac Saint-Jean, 6 milles à l'ouest de Saint-Jérôme, après avoir décrit un cours d'environ 30 milles. Une de ses chutes a plus de 200 pieds de hauteur.

2—La rivière *Ouiatchouan* origine dans les environs du lac Quaquakamaksis, décrit un cours d'eau d'une soixantaine de milles et forme à deux milles de son embouchure une chute de 236 pieds de hauteur.

3—La *Belle-Rivière*, longue d'environ 45 milles, reçoit les eaux du lac Kénogamichiche et a sa source dans les lacs de la Belle-Rivière.

4—L'*Ashuapmouchouan* se jette dans le lac un mille et demi au nord-ouest de Saint-Prime. Mesure une largeur de trois quarts de mille à son embouchure et de 400 pieds cent milles plus haut.

5—La rivière *Ticouabé* est navigable sur une longueur de près de trente milles.

6—La *Mistassini* a plus de trois cent milles de longueur, trois milles de largeur à son embouchure et peut être naviguée, par des bateaux de faible tirant d'eau, jusqu'à vingt-cinq milles en remontant. Cette rivière a plusieurs affluents considérables : la Mistassibi, la rivière aux Rats et l'Ouassiemaska.

7—La grande *Péribonka* mesure 450 milles en longueur. Elle est navigable, jusqu'à vingt milles de son embouchure, pour les vapeurs de dimension ordinaire.

Toutes ces rivières égouttent des terrains d'une grande fertilité. Presque partout le sous-sol se compose de roches calcaires, sur lesquelles reposent des couches de terre glaise (argile) qui ont parfois plusieurs centaines de pieds d'épaisseur. Les dépôts superficiels, mêlés à cette terre glaise, se composent d'alluvions sableuses, d'humus et de détritux végétaux qui forment une terre arable

commerce

sud du
, à l'est
ann, au
du nord
nka.

petit lac
e de la
milles
crit un
hutes a

ns les
rit un
forme
ute de

milles,
et a sa

lac un
e. Me-
à son
s haut.
ur une

illes de
embou-
ateaux
milles
lluents
x Rats

illes en
vingt
urs de

s d'une
s-sol se
s repo-
ui ont
isseur.
glaise.
nus et
arable



ST. RAYMOND

d'une grande richesse, surtout à l'ouest et au nord du lac. Comme de raison, la description que nous venons de donner s'applique d'une manière générale à toute la contrée.

Cette fertilité, du reste, est établie *a priori* par la nature même des forêts de cette région, que nous décrivons plus loin.

On a dit, il y a longtemps déjà, que la vallée du lac Saint-Jean deviendrait un jour le grenier de la province de Québec. Le fait est qu'elle peut former à elle seule une province entière, et, dans tous les cas, elle est destinée à devenir avant peu, un vaste champ d'approvisionnement pour la capitale, en même temps que celui vers lequel se tourneront les plus actives et les plus sérieuses tentatives de colonisation.

LA COLONISATION.

La colonisation, se développant sans cesse fait maintenant le tour du lac tout entier. Depuis quelques années déjà elle s'est avancée rapidement vers l'ouest, par les cantons Normandin et Albanel ; la voilà aujourd'hui qui s'étend vers le nord, et les vallées de la Mistassini et de la Péribouka déploient pour l'homme toute leur fécondité. C'est que la région du lac Saint-Jean possède des avantages exceptionnels de sol et de climat qui la rendent éminemment productive.

LE CLIMAT.

Il est prouvé de plus aujourd'hui que le climat du lac Saint-Jean—contre lequel on a nourri longtemps des préjugés—est aussi doux que celui de Montréal, et que la chute de neige y est moindre qu'à Québec.

Le blé et tous les grains y mûrissent et produisent abondamment. Cette région est aussi des plus propres à l'élevage des bestiaux. Le fourrage y est très abondant et très riche.

“ Le climat du lac Saint-Jean,” disait M. Bouchette, il y a déjà un demi-siècle, “ est aussi doux et même plus doux que celui de Montréal. Quand, à Chicoutimi, les oignons, les patates et les choux gelaient, le 23 septembre 1843, ils étaient restés absolument intacts au lac Saint-

Jean jusqu'au 12 octobre. On peut cultiver même le melon sur les bords du lac, et les nuits y sont moins froides que dans le reste du pays."

Ces assertions au sujet du climat sont largement sanctionnées par les observations officielles des bureaux de météorologie. Elles prouvent que la température d'été du district du lac Saint-Jean est en réalité la même qu'à Québec, et plus *chaude* que celle de Rimouski, de Dalhousie, N. B., Port Arthur, Ont., et Winnipeg, tandis que la chute de neige est plus de moitié inférieure à celle de Montréal. Elles font voir de plus que le climat, l'automne, est remarquablement doux, la moyenne de la température la plus élevée à Roberval, du 15 septembre au 8 octobre 1896 étant de deux degrés de plus que celle de Montréal.

Citons un extrait du rapport de M. Ballantyne, adressé au gouvernement en 1857 :

"L'expérience acquise par sept années d'excursions dans les divers cantons qui composent une partie de ce beau territoire, m'a montré les choses sous un jour trop clair pour ne pas faire connaître toute la vérité. Je dirai donc avec la certitude de n'éprouver aucun démenti, que je ne connais nulle part en cette province un territoire qui, sur une étendue aussi considérable, offre des qualités supérieures, à tous égards, aux terres qui composent une partie des cantons que j'ai arpentés

"Mais ce n'est pas tout. Le climat vient apporter son contingent de faveurs à l'agriculture. J'ai vu bien des personnes marquer de la surprise, lorsque je leur disais que le climat du lac Saint-Jean peut rivaliser avec celui de Montréal ; rien de plus vrai cependant. Une chose importante à remarquer est que les vents de nord-est, si humides et si désagréables sur les bords du Saint-Laurent, perdent leur cortège de vapeur avant d'arriver au lac Saint-Jean, et sont alors ce que sont les vents du sud-ouest sur les bords du fleuve. Les arbres fruitiers que l'on voit dans le jardin du poste de Métabetchouan, sur les bords du lac, attestent la douceur du climat. Il suffit de jeter un coup d'œil sur ces forêts de cèdres d'une grosseur prodigieuse de pins blancs, de pins rouges, d'épinettes et de merisiers, pour

se convaincre de la bonté de ce climat et de la vigneur nourricière du sol."

Ajoutons à ces témoignages d'une haute valeur l'appréciation suivante d'un touriste qui a visité dernièrement le pays :

" Le lac Saint-Jean," dit-il, " est une magnifique étendue d'eau ; on n'en peut voir le côté opposé que lorsque le temps est très clair ; en tout autre temps on reste sous l'impression que c'est une mer intérieure. En suivant le rivage occidental du lac la scène est très belle. Une pointe bleue éloignée, à peine visible d'abord, se change graduellement en une longue côte, couverte de fermes, de villages et d'églises, nous rappelant les rives du Saint-Laurent en bas de Montréal. L'œil ne se fatigue jamais à regarder ce magnifique panorama ; d'un côté, des champs de blé, s'élevant graduellement des bords du lac ; de l'autre côté, l'immense étendue du lac.

COMPARAISON DU CLIMAT DU LAC SAINT-JEAN AVEC CELUI DE MONTRÉAL ET DE QUÉBEC.

Pour démontrer de quel excellent climat jouit la vallée du lac Saint-Jean, particulièrement à l'époque de la moisson, nous donnons ci-dessous un tableau des observations faites sur la température du 15 septembre au 8 octobre 1890, par les officiers des bureaux météorologiques de Montréal, de Québec et de Roberval.

On y constatera que la moyenne de la température à cette époque a été de 2 degrés plus élevée à Roberval qu'à Québec et à Montréal même.

ENDROITS.	MOYENNE.
Roberval (lac Saint-Jean).....	61°
Montréal.....	59°
Québec.....	59°

de la

valeur
la visité

magnifi-
le côté
ir; en
on que
rivage
. Une
ord, se
e, cou-
s, nous
bas de
garder
hamps
lu lac;

JEAN
EC.

et jouit
ment à
essous
mpéra-
par les
Mont-

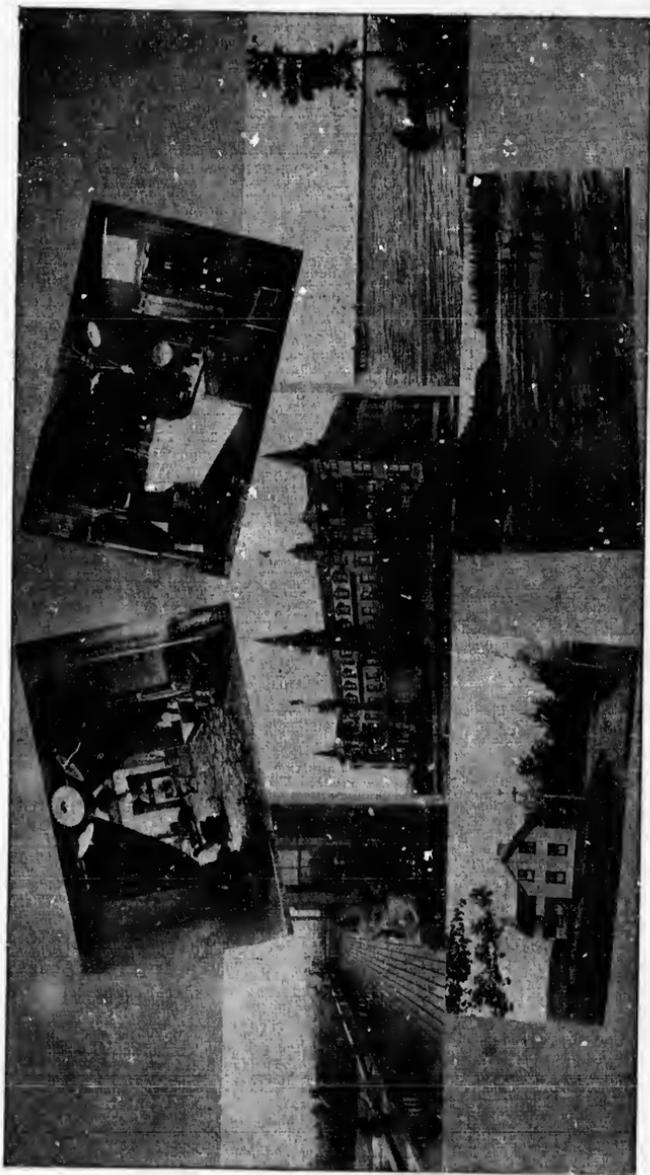
mpéra-
élevée
ac.

ENNE.

1°

9°

9°



L'HOTEL ROBERVAL

COMPARAISON DE LA TEMPÉRATURE DU LAC SAINT-
JEAN AVEC CELLE D'AUTRES ENDRONTS
DU CANADA.

ENDROITS.	MOYENNE.		
	Pendant une année.	Hiver	Été.
ROBERVAL.....	35.9 ^o	12.2 ^o	59.7
CHICOUTIMI.....	31.8	1.4	57.1
Moose Factory, (Baie James).....	31.2	3.4	57.6
Port Arthur.....	32.2	1.7	56.0
Winnipeg.....	32.1	0.5	58.8
Montréal.....	39.2	10.4	62.5
Québec.....	37.0	8.7	60.3
Dalhousie.....	36.8	15.2	59.0
Rimouski.....	35.7	15.7	54.8

Le sol est inépuisable "A la Pointe-aux-Trembles," dit l'arpenteur du Tremblay. "j'ai vu un champ qui a produit du blé pendant les quinze dernières années, sans application d'aucun engrais; et le grain que j'ai vu cette année était aussi beau que celui que l'on a récolté dans n'importe quelle autre partie du district. On reste frappé d'étonnement en voyant la richesse du sol, je crois qu'il n'y en a pas de meilleur au Canada."

Les patates, les carottes et les autres légumes viennent abondamment et sont d'une immense grosseur. C'est sans doute en cultivant le blé qu'on connaît le sol et le climat de toute contrée agricole. Comparons donc son rendement au lac Saint-Jean avec les meilleurs districts de la province, à savoir les cantons de l'Est, et nous trouverons que les rapports de 1881 donnent le résultat suivant:

SAINT-

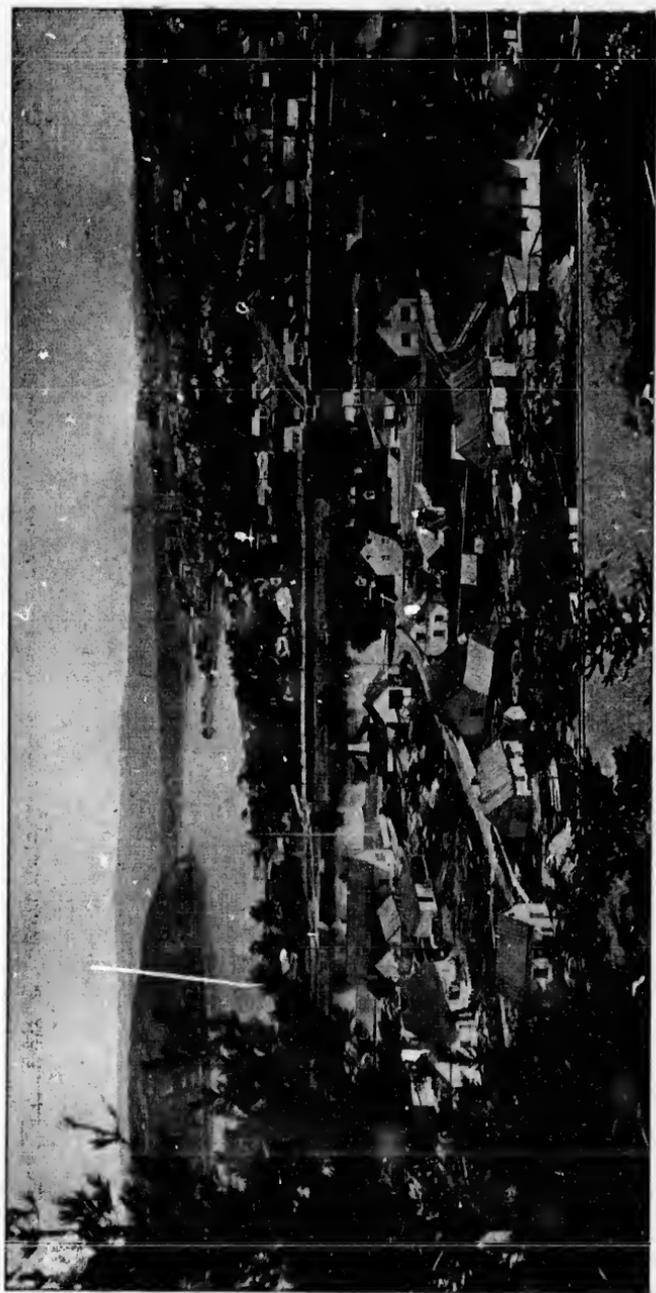
Eté.

59.7
57.1

57.6
56.0
58.8
62.5
60.3
59.0
54.8

Trem-
u un
eder-
is; et
u que
autre
ment
y en

umes
nense
e blé
ntrée
u lac
a pro-
trou-
sultat



CHICOUTIMI.

	Population.	Minots de blé.	Minots par 1000 habitants.
Chicoutimi et			
Lac St-Jean...	32,409	154,589	4,800
Compton.....	19,581	34,181	1,800
Stanstead.....	15,556	37,727	2,400
Huntingdon.....	15,495	24,378	1,600

Mentionnons l'attestation de M. John Sullivan, arpenteur qui déclarait en 1873, que l'orge et le blé du lac Saint-Jean étaient les plus beaux qu'il n'eût jamais vus. La feuille de la patate était encore verte dans la dernière quinzaine d'octobre, ce qui prouve que le climat de la vallée est favorable aux céréales et aux plantes potagères. Il y a quelques années, presque tous les colons avaient un excédant de production, qu'ils pouvaient écouler difficilement, faute de marchés rapprochés. Mais aujourd'hui, il n'en est plus ainsi, grâce à la construction du chemin de fer de Québec et du lac Saint-Jean, lequel atteint Roberval, sur les bords même du lac et Chicoutimi sur la rivière Saguenay et nous pouvons espérer qu'il ne tardera pas à s'étendre dans la direction de l'ouest pour donner à la colonisation tous les débouchés qui lui sont nécessaires.

LE PATURAGE.

Cette région est surtout propre à l'élevage des bestiaux. Le fourrage est tellement riche que le mouton du lac Saint-Jean est déjà renommé pour l'excellente qualité de sa chair, et plusieurs wagons chargés de ces animaux ainsi que de bêtes à cornes sont expédiés chaque année sur le marché, ainsi qu'une immense quantité de fromage.

LES FORETS.

Faut-il parler des superbes forêts qui couvrent cette région et qui sont déjà largement utilisées par l'industrie ? Mentionnons parmi les essences dominantes, le bouleau, l'épinette rouge, l'épinette blanche, le pin, le cèdre et même le bois blanc. On y rencontre aussi le merisier, le frêne, etc.

ots par
abitants.

,800
,800
,400
,600

llivan,
e et le
x qu'il
encore
ce qui
orable
l y a
vaient
t écou-
ochés.
ce à la
et du
ur les
rivière
ardera
pour
és qui

ge des
que le
é pour
agons
cornes
ainsi

avrent
ilisées
sences
binette
blanc.
etc.



CHUTE OUIATCHOUAN.

Ajoutons que partout les pouvoirs hydrauliques sont nombreux et considérables et peuvent mettre en mouvement des centaines de moulins. Il y a surtout de bons pouvoirs d'eau à Alma, à Mistook, à Hébertville, à Ouatichouan, à Métabetchouan, à Mistassini, à Saint-Thomas-d'Aquin (Lac Bouchette) et enfin à Honfleur-sur-Péribonka.

MOYENS DE TRANSPORT.

On conçoit sans peine que le colon canadien ait pu hésiter autrefois, faute de moyens de transport et de grandes voies de communication, à s'engager dans cette partie du pays et à s'y fixer. Aujourd'hui, ces obstacles n'existent plus.

Le chemin de fer du lac Saint-Jean et l'extension de Chicoutimi, en mettant depuis quelques années en communication la plus belle partie de cet immense territoire avec les grands centres de commerce, ont fait disparaître toutes les craintes et abattu du coup les principales difficultés. Le colon de cette partie du pays peut envisager maintenant l'avenir en toute confiance, puisque le chemin de fer le rapproche des grands marchés et le met en mesure d'écouler avec un égal avantage les produits agricoles de sa terre et le bois que celle-ci lui fournit avec profusion.

Il y a plus : la compagnie du chemin de fer du lac Saint-Jean qui a à cœur le défrichement de cette région, offre aux cultivateurs qui voudraient s'établir au lac Saint-Jean des privilèges dont ceux-ci sont toujours autorisés à profiter.

La compagnie offre de transporter gratuitement de Québec au lac Saint-Jean tous les colons de bonne foi avec leurs familles ainsi que les effets de ménage d'un poids n'excédant pas 300 livres pour chaque personne adulte et 150 livres pour chaque enfant. Les taux pour le surplus étant de 9 cents par 100 livres, mais pas au-delà d'un chargement de char par famille.

Les colons de bonne foi qui désirent aller d'abord seulement examiner les terres obtiendront un demi passage de Québec au lac Saint-Jean et retour, c'est-à-dire pour \$2.75 chacun.

Ces privilèges sont accordés à tout colon sur présentation d'un certificat du département de la Colonisation et des Mines et d'un certificat du curé de sa paroisse, comme preuve de sa bonne foi.

VOIES DE COMMUNICATIONS.

Durant la belle saison, la rivière Saguenay est aussi une voie de communication commode avec le reste de la province. Par toutes les saisons de l'année, les convois du chemin de fer du lac Saint-Jean circulent régulièrement entre Québec, Roberval et Chicoutimi, et le reste du service entre les divers centres de colonisation se fait par terre et par eau.

Le chemin de fer du lac Saint-Jean, qui dessert toute la région comprise entre Québec et le lac Saint-Jean, a un parcours de 190 milles.

Les convois qui se rendent de Québec à Chambord et de ce dernier endroit à Chicoutimi, par l'extension de Chicoutimi, traversent aussi sur leur passage de belles et florissantes paroisses comme Saint-Jérôme, Saint-Gédéon, Saint-Bruno, Hébertville, Saint-Dominique-de-Jonquière, etc.

SERVICE DES BATEAUX.

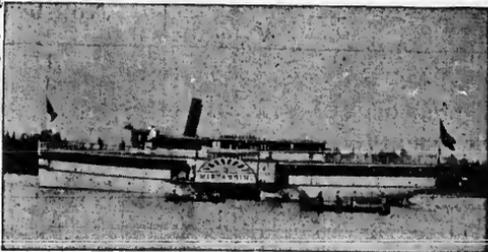
Pour accommoder les colons établis dans cette région, trois bateaux à vapeur font le service entre les différents ports du lac Saint-Jean. Ce sont le *Colon*, le *Mistassini* et le *Péribonka*.

Le premier est spécialement affecté au transport des colons et de leurs effets; le second luxueusement construit et aménagé, voyage surtout pour les touristes, les visiteurs et les sportsmen.

Tous les lundis et vendredis, *Le Colon* va de Roberval à Saint-Félicien en touchant à Cumming's Landing. Le départ a lieu à 8.30 hrs. a. m. de Roberval et à 1.30 hrs. p. m., de Saint-Félicien pour le retour.

Les mardis et samedis, le *Colon* quitte Roberval à 7 hrs. a. m. pour Mistassini, touchant à Ticouabé, à Lalancette, et enfin à l'établissement des Pères Trappistes.

Les passagers et le fret destinés pour Nor-



"LE MISTASSINI".

mandin et Albanel peuvent débarquer à Saint-Félicien ou à Ticouabé et de là se rendre en voiture. Distance de Saint-Félicien à Ticouabé 5½ milles. Ticouabé à Normandin 11 milles, Normandin à Albanel 8 milles. Les passagers pour Delisle peuvent débarquer à la Pipe et de là se rendre en voiture, distance 6 milles.

Les jeudis seulement, départ du bateau le *Colon* à 8.30 hrs a. m. pour Péribonka et le nouvel établissement de Honfleur-sur-Péribonka.

Le *Colon* transporte les colons nouveaux gratuitement. Le *Mistassini* quitte Roberval tous les jours, excepté le dimanche, pour la rivière La Pipe et la Grande Décharge. Ce vapeur transporte aussi gratuitement les colons nouveaux pour La Pipe. Il en repart à 3 hrs. p. m. Le dimanche, ce bateau part de Roberval à 1.30 hrs. p. m., et de la Grande Décharge à 4 hrs. p. m.

FACILITES DES COMMUNICATIONS.

L'on a fait aussi jeter sur certaines rivières plusieurs ponts qui mettent maintenant en communication différents cantons très éloignés.

Ainsi, le pont de la Mistassini relie le canton Pelletier, où se trouve l'établissement des Pères Trappistes, avec le canton Parent ; le pont de la Grande-Décharge relie l'île d'Alma aux cantons Taché et Delisle ; puis le pont de la Petite-Décharge fait communiquer l'île d'Alma avec les établissements de Signai et de Labarre.

Quant à l'étendue et à la condition des exploitations agricoles dans les comtés réunis de Chicoutimi et Saguenay, pour la dernière décade, voici d'autres chiffres qui parlent d'eux-mêmes :

—	Nombre d'acres.	
	1881	1891
Terres occupées.....	393,821	550,112
Terres améliorées.....	132,731	217,914
Terres sous culture.....	76,470	123,875
Terres en pâturage.....	55,366	92,322

Dans l'intérêt des colons qui désireraient prendre des terres à l'est ou à l'ouest du lac Saint-Jean,

nous
la di
pau
consi

Ce
tion

Saint
Robe
Saint
Saint
Saint
Norm
Perib
Mista
Saint
Saint
Saint
Saint
Héber
La Pi
Grang
Norma
Alban
Delisle
Ticou
Lalanc

La r
lac Sai
lopper
tions o
pagnie
val cor
un em
Shawe
milles
a l'int
jusqu'a
la nav
Saint-A

nous indiquons ici, d'une manière approximative la distance à parcourir pour atteindre les principaux points où l'on compte déjà des groupes considérables.

DISTANCES.

Ces distances sont calculées à partir de la jonction Chambord :

	MILLES.	POPULATION.
Saint-Louis	1	1,000
Roberval	13	2,400
Saint-Prime.....	22	1,200
Saint-Félicien.....	31	1,500
Saint-Méthode	36	400
Normandin et Albanel.....	49	1,600
Peribonka	45	158
Mistassini (Trappistes).....	53	600
Saint-Jérôme.....	9	2,000
Saint-Gédéon	17	1,000
Saint-Bruno.....	20	600
Saint-Joseph d'Alma.....	23	1,031
Hébertville.....	19	2,500
La Pipe	25	150
Grange Décharge.....	25
Normandin.....	38	500
Albanel	42	100
Delisle	31	500
Ticouabé.....	15	400
Lalancette.....	25	150

L'AVENIR.

La région traversée par le chemin de fer du lac Saint-Jean est entrée dans une ère de développement extraordinaire, grâce aux communications ouvertes et à l'initiative éclairée de la compagnie. La ligne principale de Québec à Roberval comprend cent quatre-vingt dix milles, plus un embranchement de 55 milles de Grand'Mère à Shawenegan et un autre embranchement de 51 milles de Chambord à Chicoutimi ; la compagnie a l'intention de prolonger cette embranchement jusqu'à St-Alphonse, c'est-à-dire jusqu'à la tête de la navigat^{ion} océanique de la rivière Saguenay. Saint-Alphonse est un magnifique havre que les



GRAND'MÈRE SUR LE ST-MAURICE. — Relevée par un embranchement à la ligne principale du chemin de fer de Québec et du Lac St. Jean.

pl
to
ve
pu
te
Sa

de
le
on
ré
de
as
gr
fe
on
co

de
do

Je
pa
La
fa
bo
da
pr
pa
na

Bl
A
On
A
Pa
Ec
Be
Té
Ta
Po

plus gros transatlantiques peuvent atteindre en toute sûreté. Il est question d'y raccorder à la voie ferrée une ligne de vapeurs rapides, ce qui permettrait aux touristes d'aller contempler par terre et par eau les merveilleux paysages du Saguenay.

INDUSTRIES.

En 1888, on avait coupé sur la ligne du chemin de fer du lac Saint-Jean 210,000 billots. En 1898 le chiffre a atteint 1,100,000 billots. Autrefois on ne faisait pas un seul billot dans toute cette région. Aujourd'hui, le département des Terres de la Couronne en tire un revenu, qui est déjà assez considérable pour payer l'intérêt d'une grande partie des subsides votés à ce chemin de fer par la province. Plusieurs nouvelles scieries ont été établies le long de la ligne, dont la plus considérable est à Roberval.

Les diverses industries qui alimentent le trafic de la région et le commerce du bois et de la pulpe donnent de l'emploi à près de 6,000 hommes.

PRODUCTIONS.

On dit que le climat de la région du lac Saint-Jean est semblable à celui de Montréal ; il n'y a pas de doute qu'il est supérieur à celui de Québec. La chute de neige est certainement moindre. De fait les cultivateurs se plaignent qu'ils n'ont de bons chemins pour les traîneaux que bien tard dans l'hiver. Le blé et tous les grains mûrissent et produisent abondamment, comme on peut le voir par les extraits suivants des recensements décennaux :

—	1861	1871	1881
Blé, minots.....	10,912	136,099	154,589
Avoine, minots.....	39,316	117,249	211,216
Orge, ".....	30,922	71,210	47,025
Autres grains.....	108,183
Patates, minots.....	101,382	156,996	287,238
Foin, tonnes.....	3,648	5,966	16,347
Beurre, livres.....	61,777	148,106	393,127
Têtes de bétail.....	18,746	44,772	59,795
Tabac, livres.....	67,431
Population.....	10,478	17,493	32,409
" " 1891.....	38,281

LE PROGRES.

Que la colonisation ait marché d'un pas rapide dans cette fertile région, les recensements de 1881 et 1891 nous en fournissent la preuve.

Plusieurs cantons divisés en lots de ferme qui comptaient très peu d'habitants en 1881 ont grandi depuis et sont déjà assez peuplés pour former de belles paroisses. Voici, au reste, une nomenclature des cantons et paroisses qui figurent pour la première fois dans le recensement officiel de 1891 :

CANTONS ET PAROISSES.	POPULATION • 1891.
Normandin, Albanel et Parent	587
Racine, Dalmas, Taillon et Delisle..	535
Saint-Hilaire, Dequen, Dablon.....	1,124
Saint - Félicien et Ashuapmou- chouan - Nord, Demeules et Duf- ferin.	988
Mi-tassini (érigée en 1892).....	600

LA RIVIERE MISTASSINI.

“ Rien de plus charmant que la vallée de ce cours d'eau. Il n'y a rien de pareil dans le Saguenay, pour ne pas dire ailleurs. Roulant tranquillement ses eaux vers le lac Saint-Jean, les ormes et les saules qui ombragent ses rives y reflètent comme dans un miroir leurs troncs élancés et leurs branches longues et flexibles. Un foin long, bien fourni et toujours vert, croît au pied de ces ormes et augmente tous les ans l'humus fertilisant. La vigne sauvage rampe sur ces hautes herbes et s'enlace d'arbre en arbre, comme le lierre, formant un cerceau continu.

Rien de plus invitant pour le colon qui a sincèrement la vocation du défricheur que ces bois clairs et variés, croissant sur un terrain bien égoutté et légèrement onduleux, composé d'un sol riche et fertile. Il se croira riche en possédant quelques arpents de terre faisant front sur

la rivière Tikouabé. Plus d'inquiétude pour son cheval et sa vache, bon pâturage pour l'été et excellent fourrage pour l'hiver. C'est un point important, dans le commencement d'une exploitation en pleine forêt, que la nourriture toute prête pour les pauvres animaux, si utiles et si nécessaires.

.....

.....

En terminant ce rapport, je dirai que je suis parfaitement convaincu que la partie nord-ouest du territoire du lac Saint-Jean forme le champ le plus vaste, le plus beau, le plus fertile et le plus avantageux sous tous les rapports et propre à favoriser au plus haut degré la belle et patriotique cause de la colonisation."



"Je suis convaincu que la plus grande partie de cette région, comprise dans le fond de ce vaste bassin qui entoure le lac Saint-Jean, du côté du nord surtout, c'est-à-dire une étendue d'au moins quatre millions d'acres en superficie, se compose des terrains les plus favorables à l'agriculture, tant à cause de la richesse du sol que de la douceur du climat. Pour offrir un point de comparaison assez juste, je crois devoir dire, sans craindre d'être taxé d'exagération, que nous avons dans ce bassin du lac Saint-Jean une assez grande étendue de belles et bonnes terres pour établir à l'aise une population aussi dense que celle qui habite la plus belle partie de la vallée du Saint-Laurent, celle occupée par les comtés de Richelieu, Yamaska, Verchères, Bagot, Saint-Hyacinthe, Rouville, Saint-Jean, Napierville et Laprairie. Les alluvions du lac Saint-Jean sont tout aussi étendues et plus profondes que celles qu'arrosent les rivières Richelieu et Yamaska; quant au climat, nous n'avons rien à envier à ces localités."

(P. H. Dumais, 1878.)



Les colons de la Mistassini.

On trouve sur la rivière Mistassini de beaux établissements et des colons possédant l'aisance. Mentionnons, entre autres ceux de M. B. A. Scott et de M. Edouard Lalancette, où le bateau fait escale. M. Lalancette ainsi que M. Scott possèdent chacun une belle et grande ferme, dont plus de cent acres sur chacune d'elles sont en culture.

Sur la rivière au Foin, à quelques milles du monastère des Trappistes, on remarque encore une grande étendue de terre très fertile où pourraient s'établir quelques centaines de familles.

Tous les lots aboutissent à la rivière. Le premier colon que l'on rencontre, en traversant la rivière au Foin, à un mille et demi en amont du monastère, est M. François Fortin, qui possède une maison, bâtiments de ferme, chevaux, vaches cochons, etc.

On voit aussi d'excellents établissements sur la rivière aux Rats. L'un des colons arrivés à cet endroit depuis 1893, M. Couture, est propriétaire de seize lots, sur lesquels il a placé ses sept garçons. Pour tous les gens qui sont venus demander leur subsistance au sol généreux de la Mistassini, la mission des Trappistes est aussi bien un centre spirituel que temporel. Les Pères emploient aux travaux de leur ferme presque tous les colons de la région et leur paient un prix convenable. L'hiver, on se rend à la Mistassini en voiture ; l'été, les nouveaux colons s'y rendent gratuitement en bateau, deux fois par semaine. Il y a donc dès maintenant toutes les facilités désirables ; aussi, une impulsion inouïe a-t-elle été donnée à cette partie du pays depuis qu'elle a été pourvue de communications régulières.

Les colons qui vont s'établir sur la Mistassini ont en outre la perspective à peu près certaine de trouver du travail tout en défrichant leur terre. Tous les hivers, en effet, il s'y fait des chantiers où l'on emploie beaucoup de monde.

ni.

beaux
ance.
Scott
a fait
èdent
us de
e.
s du
ncore
pour-
es.
pre-
at la
t du
sède
ches

ur la
cet
taire
gar-
nan-
Mis-
bien
ères
tous
prix
sini
lent
II
lési-
été
été

sini
aine
eur
des
e.



LES REVERENDS PERES TRAPPISTES A MISTASSINI.

Etablissement des RR. PP Trappistes a Mistassini.

Il nous faut ajouter à cette liste le canton Pelletier, ouvert depuis 1892 à la colonisation et c'est sur les bords de la rivière Mistassini que les Revds Pères Trappistes ont fondé un monastère et un établissement agricole.

Il n'y a guère plus de cinq ans que les Révérends Pères ont obtenu leur concession du gouvernement, et déjà, autour du monastère et dans le pays environnant, deux cent trentefamilles ont fixé leur foyer dans les cantons nouveaux de Dolbeau et de Pelletier, et deux cents lots ont été retenus. Il y a place pour établir encore plusieurs centaines de familles sur des terres de très bonne qualité. Chose remarquable, les routes qui y conduisent sont excellentes.

Mistassini est actuellement érigée en paroisse. Le curé desservant est M. l'abbé Gauthier. Il y a à Mistassini un moulin à scie et à farine, plusieurs magasins, un hôtel, etc. Il y a un bon marché. Les produits se vendent bien aux gens des chantiers. Les colons qui cherchent du travail peuvent en obtenir facilement des Pères et de M. B. A. Scott.

UNE AUTRE COLONIE NOUVELLE.

Il y a aussi les cantons Crespieul et Malherbes où la société de colonisation Saint-Jean-Baptiste, de Saint-Sauveur de Québec s'est chargée de diriger un certain nombre de colons depuis l'année dernière.

On sent partout, à voir ces cantons se développer progressivement, que l'élan est donné et qu'à mesure que cette partie du pays sera connue comme elle mérite de l'être, le mouvement colonisateur ne pourra que s'étendre et prospérer.

bistes

on Pel-
et c'est
Revds
et un

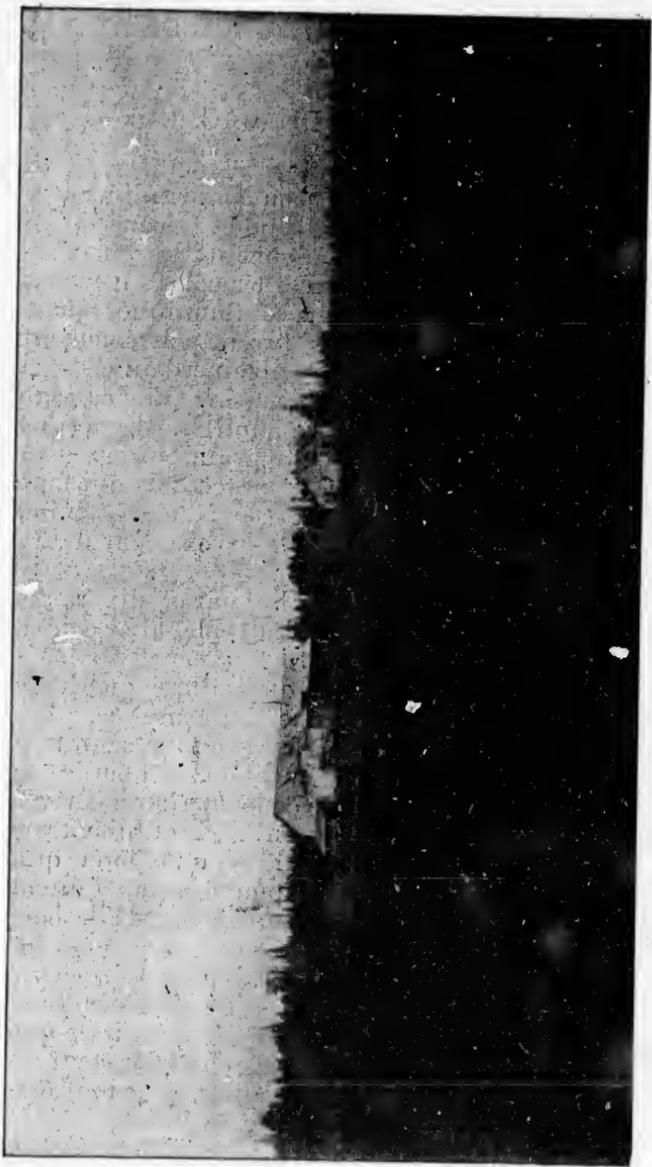
Révé-
u gou-
dans le
nt fixé
olbeau
tenus.
centai-
e qua-
y con-

roisse.
Il y
plu-
n bon
x gens
la tra-
eres et

E.

herbes
ptiste,
ée de
s l'an-

déve-
nné et
onnie
colo-
er.



DEUXIEME RECOLTE DE TREFLE A NORMANDIN 2 OCTOBRE 1898.

LES CANTONS

NORMANDIN, ALBANEL ET PARENT,

A L'OUEST DU LAC.

En 1879 on fondait le canton Normandin, entre les rivières Ashuapmouchouan et Ticouabé, en arrière du canton Parent, à douze milles dans l'intérieur. Pendant des années les colons n'eurent même pas de chemins pour communiquer entre eux. Les premiers temps furent extrêmement pénibles; mais depuis une dizaine d'années la colonie a pris un remarquable essor. On y compte plus de trois cent cinquante familles. Il y a trois moulins à scie, un moulin à grain, un moulin à bardeaux. On y voit cinq marchands qui font de bonnes affaires; une beurrerie y est en activité, et des industriels et artisans y exercent leurs métiers.

Le canton a dix milles de largeur et dix rangs de hauteur. Le sol en est admirable. Les colons ont en général de bonnes habitations et des bâtiments proprement tenus, ce qui indique que leurs propriétaires jouissent d'une réelle aisance. Les défrichements sont faits à fond; on ne saurait y découvrir une seule roche, même aux abords de la forêt. Quant au bois de construction, les rives des cours d'eau en sont garnies; n'oublions pas que ce bois fait partie de la grande forêt qui, partant de la rivière Ashuapmouchouan s'étend jusqu'à la baie James, prolongement de la baie d'Hudson.

La population de Normandin dépasse seize cents âmes; elle s'est doublée dans l'espace des trois dernières années. On ne saurait prévoir ce que l'avenir réserve à cette contrée quand des communications régulières, quotidiennes, y seront établies.

En haut de Normandin, entre la Ticouabé et la Mistassini, s'étend le canton Albanel où les premiers colons arrivèrent, il y a sept ans seulement. On y compte cent soixante-huit familles, dont

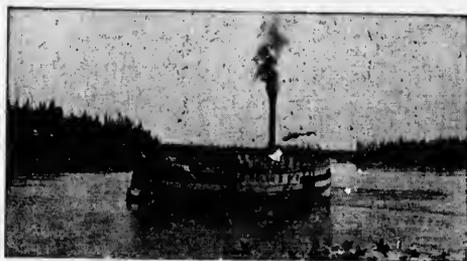
plusieurs sont dans une véritable aisance. Le sol de ce canton est le même que celui de Normandin. On peut dire que ce dernier canton, celui d'Albanel et celui de Parent, qui l'avoisinent, sont les types de ce que sera un jour cette admirable portion de la vallée du lac Saint-Jean, qui forme l'ouest du lac et qui ne tardera pas à renfermer une multitude de paroisses florissantes.

Informations générales pour les colons.

LE CHOIX DU LOT.

Pour le colon, c'est évidemment la première chose à faire et la plus importante.

Du choix qu'il fera dépend son avenir et celui de sa famille.



"LE COLON"

Il importe donc à tous égards que le colon réfléchisse au choix qu'il se propose de faire, qu'il consulte tout d'abord ses

goûts, ses aptitudes, et même le genre de culture auquel il entend se livrer.

Le colon est toujours à même de compléter ses renseignements et de se fixer sur la valeur du terrain qu'il convoite, soit en le visitant lui-même, soit en communiquant avec l'agent local du gouvernement qui est en mesure de lui donner toutes les informations désirables.

LE PRIX D'UN LOT.

Le prix de nos terres est purement nominal—il est de vingt centins l'acre seulement—le colon le plus pauvre peut toujours aspirer à devenir propriétaire d'un ou de plusieurs lots.

Bien plus, lorsque le département des terres a la preuve qu'il a affaire à un colon de bonne foi,

il tempère volontiers pour lui la rigueur de ses réglemens, et facilite, dans la mesure du possible, son établissement sur nos terres publiques.

LES CONDITIONS DE LA VENTE.

L'acquéreur doit prendre possession de la terre qui lui est vendue dans les six mois qui suivent la date de la vente.

Il doit y résider et l'occuper soit par lui-même, soit par d'autres, pendant au moins deux ans à compter de la vente.

Dans le cours des quatre premières années, il est tenu de défricher et de mettre en culture au moins dix acres par cent acres de terre, et de construire une maison habitable de seize pieds sur vingt.

Il doit payer comptant un cinquième du prix d'achat et la différence en quatre versements égaux et annuels, portant un intérêt de six pour cent par année.

De plus, si le lot acquis se trouve situé dans une région concédée à un commerçant de bois qui l'exploite, ou encore dans une région qui tombe sous les dispositions de l'acte des mines, le colon est tenu de se conformer aux clauses de la loi qui régit les forêts, les mines et la pêche.

Toutes ces conditions sont énumérées dans le reçu que l'on remet à celui qui achète un lot de terre.

“Cette vente, si elle n'est pas désapprouvée par le Commissaire des terres de la Couronne, est faite sujette aux conditions suivantes, savoir : l'acquéreur devra prendre possession de la terre ainsi vendue dans les six mois de la date de la présente vente, et continuer d'y résider et de l'occuper, soit lui-même, soit par d'autres, pendant au moins deux ans, à compter de ce temps ; et dans le cours de quatre années au plus, il devra défricher et mettre en culture une étendue d'icelle égale à au moins dix acres par cent acres, et y construire une maison habitable d'au moins seize pieds sur vingt. Il ne sera coupé de bois avant l'émission de la patente que pour défrichement, chauffage, bâtisses ou clôtures ; et tout bois coupé contrairement à cette condition sera considéré comme ayant été coupé sans licence sur les terres publiques. Nul transport des droits de l'acquéreur ne sera reconnu dans aucun cas où il y aura eu défaut dans l'accomplissement d'aucune des conditions de vente. Les lettres patentes ne seront émises, dans aucun cas, avant l'expiration des deux années d'occupation, ni avant l'accomplissement de toutes conditions, même quand le prix de la terre sera payé c .

entier. L'acquéreur s'oblige à payer pour toutes les améliorations utiles qui peuvent se trouver sur la terre vendue, appartenant à d'autres qu'à lui. Cet octroi est sujet aux lois et règlements concernant les terres publiques, les bois et forêts, les mines et les pêcheries dans cette province."

QUAND LA VENTE D'UN LOT PEUT-ELLE ETRE REVOQUEE?

Le Commissaire des terres, forêts et pêcheries peut toujours invalider une vente et reprendre la terre vendue,—s'il lui est prouvé que celui qui en est devenu l'acquéreur s'est rendu coupable de fraude, ou qu'il a négligé d'accomplir quelques-unes des conditions de la vente.

Il en est de même si le lot a été vendu par méprise ou par erreur : la vente du lot est révoquée et le département peut en disposer comme s'il n'eût jamais été vendu.

Celui qui demande l'annulation de vente d'un lot doit faire préalablement, à ses frais, par l'agent des terres ou le garde-forestier, une inspection du lot pour constater que les conditions d'établissement n'ont pas été remplies.

Une révocation de vente ne peut cependant être prononcée avant qu'un avis en ait été donné dans la *Gazette Officielle*.

Cet avis—dans lequel sont énumérés les lots sujets à révocation—est transmis en même temps à l'agent qui le fait afficher dans un endroit public. Ce n'est que soixante jours après cet affichage que l'annulation de la vente d'un lot peut être prononcée.

L'agent doit, dans tous les cas, informer par écrit l'occupant, ou l'acquéreur du lot, que la révocation de vente de ce lot est annoncée dans la *Gazette Officielle*.

L'acquéreur est toutefois admis à profiter des délais de l'affichage pour exposer au Commissaire par requête, les raisons de son opposition à la révocation de la vente de son lot. Le



CHAMP DE BLE A ST-FELICIEIN,

commissaire ou le lieutenant-gouverneur en conseil décide alors ce qu'il convient de faire.



Privileges des Colons.

LA LOI DU "HOMESTEAD."

La loi "concernant la protection des colons et l'établissement des Homesteads," sanctionnée le 9 janvier 1897, décrète ce qui suit :

1. Les articles 1743, 1744 et 1745 des Statuts refondus sont remplacés par les suivants :

"1743. Nulle terre publique octroyée à un colon de bonne foi, par instrument sous forme de billet de location, permis d'occupation, certificat de vente ou autre titre semblable, ou aux mêmes fins en vertu du chapitre sixième du titre quatrième des présents Statuts refondus, relativement au département des terres de la couronne et aux matières qui en relèvent, ainsi qu'en conformité des arrêtés en conseil et règlements faits en vertu du dit chapitre, ne peut, tant que les lettres patentes ne sont pas émisées, être engagée ni hypothéquée par jugement ou autrement ni être saisie et exécutée pour aucune dette quelconque, non plus que les bâtiments, constructions et améliorations sur icelle, y compris les moulins dont le colon se sert pour son propre usage, à moins que ce ne soit pour le prix de telle terre, et ce, nonobstant les articles 1980 et 1981 du Code civil, et les articles 553 et 554 du Code de procédure civile.

"1744. Tout concessionnaire de terre publique en cette province, en vertu de lettres patentes détient cette terre,—pourvu qu'elle n'ait pas plus de 200 acres en superficie, et en cas d'excédent, 200 acres de cette terre—ainsi que les bâtiments, constructions et améliorations sur icelle, y compris les moulins dont le concessionnaire se sert pour son propre usage, à titre de patrimoine de famille (*homestead*).

Aucun tel patrimoine de famille (*homestead*) ne peut être saisi ni vendu pour une dette quelconque, la vie durant du concessionnaire primitif, de sa veuve et de ses ou de leurs enfants et descendants en ligne directe.

Le propriétaire du patrimoine de famille peut l'aliéner à titre gratuit ou onéreux.

Toutefois s'il est marié il lui faut le consentement notarié de son conjoint, et, si ce dernier est décédé et qu'il reste des enfants mineurs au propriétaire, le consentement du conseil de famille homologué par la cour supérieure pour le district où est situé le patrimoine ou par un juge de ce tribunal.

" 1745. Sans préjudice des articles 556 et suivants du Code de procédure civile, les meubles et effets ci-dessous énumérés, qu'ils soient entre les mains d'un colon de bonne foi, tel que mentionné dans l'article 1743, ou entre les mains d'un concessionnaire, tel que mentionné dans l'article 1744, ou de sa veuve, ou de ses ou de leurs enfants ou descendants en ligne directe, tant que le saisi est possesseur ou propriétaire de la terre mentionnée dans ces articles, sont exempts, pour toute dette quelconque, de saisie et d'exécution, savoir :

1. Les lits, literies et bois de lits à l'usage de la famille ;
2. Les vêtements nécessaires et ordinaires pour lui et sa famille ;
3. Un poêle et son tuyau, une crémaillère et ses accessoires, une paire de chenêts, un assortiment d'ustensiles de cuisine, une paire de pinces et une pelle, une table, six chaises, six couteaux, six cuillères, six fourchettes, six assiettes, six tasses à thé, six soucoupes, un sucrier, un pot au lait, une théière, tout rouet à filer et métier à tisser destiné à l'usage domestique, une hache, une scie, un fusil, six pièges, les rets et seines de pêches ordinairement en usage et dix volumes ;
4. Du combustible, de la viande, du poisson, de la farine et des légumes, suffisants pour lui et sa famille pendant trois mois ;
5. Les grains de semences nécessaires pour ensemençer sa terre ;
6. Deux chevaux, deux bœufs de labour, quinze autres bêtes à cornes, vingt-cinq moutons, dix

cochons, les animaux de basse-cour, les grains et fourrages destinés à la nourriture ou à l'engraissement de ces animaux.

7. Les voitures et instruments d'agriculture.

8. Les matériaux de construction destinés à être employés à la construction des bâtiments, des améliorations et des moulins susdécrits, sur sa terre.

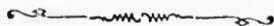
Les effets mentionnés aux paragraphes 1, 2, 3, 4, 5 et 6 sont laissés sur un plus grand nombre, au choix du débiteur.

Les effets mentionnés aux paragraphes 3, 4, 5 et 6 ne peuvent être exempts de la saisie et de l'exécution, s'il s'agit du prix de leur acquisition.

2. L'article 1746 des dits Statuts refondus est abrogé.

3. Les cédules A et B, qui se trouvent dans les dits Statuts refondus à la suite de l'article 1748, sont abrogés.

4. Les terres publiques actuellement octroyées par lettres patentes ou par instruments sous forme de billet de location, permis d'occupation, certificat de vente, ou autre titre semblable, ne seront pas sujettes à l'application de la présente loi, mais continueront à être régies, pour les matières auxquelles elles se rapportent, par les dispositions abrogées ou amendées comme si la présente loi n'avait pas été passée.



NOTES DIVERSES.

Nous allons maintenant passer en détail les différents cantons qui constituent la partie arpentée du territoire du Lac Saint-Jean, et donner sur chacun d'eux des appréciations succinctes, tirées des rapports des arpenteurs qui en ont fait des explorations officielles.

Les agences comprises dans cette région ouverte à la colonisation, sont les agences du Lac Saint-Jean (partie sud), du Lac Saint-Jean (partie ouest), du Lac Saint-Jean (partie centrale), et du Lac Saint-Jean (partie est).

L'étendue des terres arpentées et offertes en vente dans ces différentes agences s'élevait à plus de 2.000,000 d'acres en 1897.

Les terres sont vendues au prix uniforme de 20 centins l'acre.

AGENCE DU LAC SAINT-JEAN.

(PARTIE OUEST)

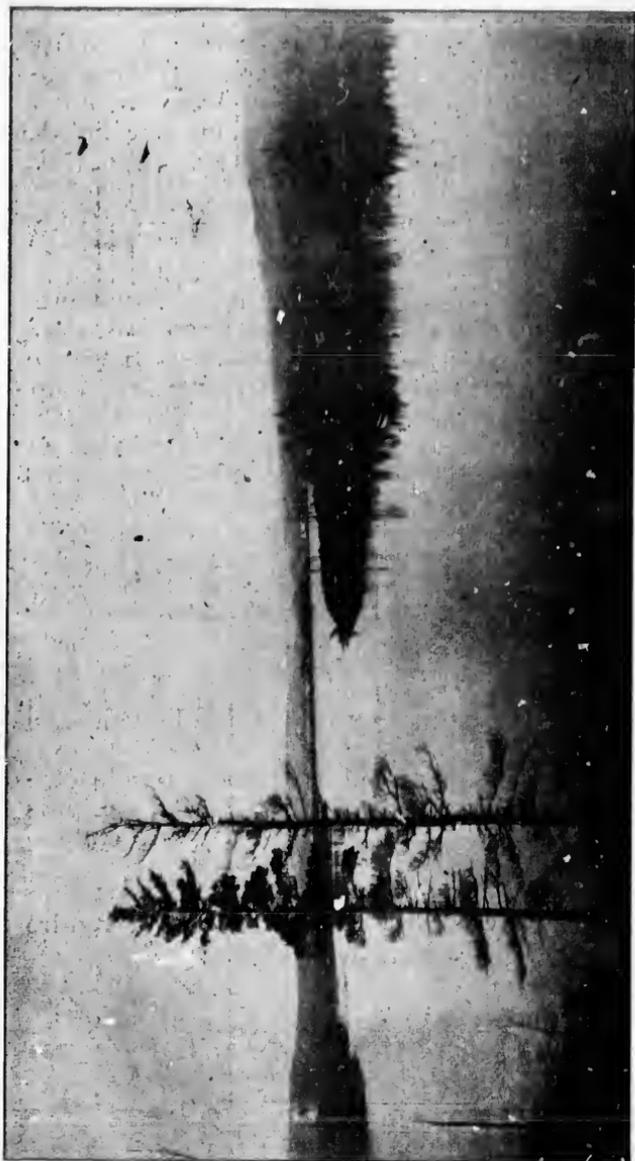
Agent : GEORGES AUDET, de Roberval, Lac Saint-Jean.

On communique avec cette agence par le chemin de fer de Québec et du Lac Saint-Jean, puis par bateaux et voitures dans les divers établissements.

Nombre de cantons : 9.

En 1897, le nombre d'acres de terre à vendre dans cette agence était de 235,185.





LAC BOUCHETTE.

AS

CH

CR

DA

DA

AGENCE DU LAC SAINT-JEAN.

(PARTIE OUEST.)

CANTONS.	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
ASHUAPMOUCHOUAN.	17,499	Le sol de la vallée de la rivière Ashuapmouchouan est de qualité supérieure. Grande étendue de terre arable dans ce canton. Terrain bien arrosé et uni. Bois : merisier, cèdre, pin et surtout épinette. Les rivières Iroquois et à l'Ours contiennent de bons pouvoirs d'eau.
CHARLEVOIX.....	16,654	Sol propre à la colonisation, surtout sur les bords du lac Saint-Jean. Bois brûlé. Les rangs 5, 6, 7 sont boisés en bois franc et mou.
CRESPIEUL.....	24,933	Situé à quelques milles du chemin de fer du Lac Saint-Jean. Sol composé, en forte partie, de terre jaune sablonneuse. Les lots, sur le bord du lac des Commissaires, des 1er, 2e et 3e rangs sont assez avantageux. Bois : épinette, sapin, bouleau, merisier. Beaucoup de bois de commerce sur les rivières à la Roche, à l'Épinette rouge et aux Rats musqués. Exploitation du bois facile. Lacs poissonneux.
DABLON.....	18,690	De magnifiques lacs sillonnent ce canton et en font un des endroits les plus pittoresques de la vallée du lac Saint-Jean. Une certaine étendue propre à la culture. Beaucoup de bois brûlé.
DALMAS.....	50,388	Sol très propre à l'agriculture, facile à égoutter et à défricher. Grande savane inculte à partir du lot 31 jusqu'au lot 46, mais qui peut cependant être aisément asséchée. Les lots de la Grande-Péribonka jusqu'au No. 59, sont de première qualité. Riche-ment boisé en épinette, sapin et bouleau.

LAC BOUCHETTE.

AGENCE DU LAC SAINT-JEAN.

(PARTIE OUEST.)

CANTONS.	Acre arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
DOLBEAU.....	45,707	Terrain plan et uni ; pas une scule roche, Forêt magnifi- que ; épinette, sapin, orme, frêne, tremble, merisier, bou- leau. Tout ce canton, comme celui de Dalmas, a une grande valeur pour la colonisation.
MALHERBE*.....	26,550	Le rang I du lac des Commis- saires † renferme de magni- fiques lots des plus propres à la colonisation. Arrosé par de majestueux lacs et de nombreux cours d'eau. Es- sences forestières dominan- tes : épinette, bouleau et sa- pin. Ce canton est coupé en deux par le chemin de fer du lac Saint-Jean.
ROBERVAL.....	10,464	Terrain généralement plan et sol de bonne qualité. A pro- ximité du lac Saint-Jean et du terminus du chemin de fer. Bois dominants : épi- nette blanche, épinette rouge, sapin, bouleau et frêne. Le bois de la partie sud-ouest est brûlé.
ROSS.....	24,200	Les terrains de ce canton pré- sentent un assez bel aspect et offrent des ressources à la colonisation. Toute culture peut y être faite avec succès. Les forêts renferment un peu de bois de commerce, tels que l'épinette blanche à bil- lots, l'épinette rouge et le bouleau. Beaux pouvoirs d'eau fournis par les rivières Oniatehouaniche et Iroquois.
235,185		

* Ce canton et celui de Crespien ont été réservés par le gouver-
nement de Québec le 17 novembre 1896, pour la société de coloni-
sation de Saint-Jean-Baptiste, de Saint-Sauveur de Québec. Cette
réserve est accordée pour trois années et l'association s'est enga-
gée à établir au moins 100 colons dans cette intervalle.

† Le lac des Commissaires a sept lieues de longueur et une
largeur moyenne d'un demi-mille.

AGENCE DU LAC SAINT-JEAN.

(PARTIE NORD-OUEST.)

Agent : ARTHUR POLIQUIN, médecin, Saint-Félicien, lac Saint-Jean.

Les voies de communication sont le chemin de fer de Québec et du lac Saint-Jean, puis par voies ou par bateau aux divers établissements.

Nombre de cantons : 7.

Etendue des terres arpentées dans cette agence en 1897 : 209,624 acres.

CANTONS.	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
ALBANEL.....	36,422	Au point de vue de la colonisation, ce canton a une valeur réelle. Le sol est des plus fertiles. En partie sablonneux et en partie argileux. Bois : épinette en quantité, sapin, bouleau, cyprès, frêne, pin rouge, etc. Le bois est long et d'une bonne grosseur. Pouvoirs d'eau.
DEMEULES.....	13,088	Les deux tiers du terrain peuvent servir à des fins de colonisation. Certains endroits même sont dans des conditions fort avantageuses. Les essences forestières sont très variées. L'épinette blanche est abondante et propre à faire du bois marchand.
DUFFERIN*.....	30,195	Les lots sont d'un sol riche, exempts de roches et traversés partout par des ruisseaux. Bois frane et mou, d'une grosse pousse. Les lacs et rivières fourmillent de poissons d'excellente qualité. Excellents pour des moulins.

* Cinq îles, respectivement appelées A. B. C. D. E. forment partie de ce canton. La plus considérable de ces îles, connue par la lettre D, renferme 133 acres de terre.

Sauf cette dernière, toutes les autres îles sont occupées. Leur sol est excellent et propre à la culture.

AGENCE DU LAC SAINT-JEAN.

(PARTIE NORD-OUEST.)

CANTONS.	Acres Arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
NORMANDIN	33,109	Très bon centre pour des exploitations agricoles. Le terrain se prête bien à toutes les cultures. Les espèces de bois dominantes sont l'épinette, le sapin, le bouleau, le cyprès, le tremble, etc. Des chemins partout. La rivière Ticouabé fournit de bons pouvoirs d'eau.
PARENT.....	36,834	En approchant de la rivière Ticouabé, la qualité du sol ne laisse rien à désirer. Tous les lots faisant front à la rivière Mistassini sont très propres à la culture et présentent beaucoup d'avantages aux nouveaux colons par la proximité de la rivière, navigable jusqu'à sa première chute. Il y a actuellement un bateau qui fait le service sur la rivière Ticouabé. Bois mêlés et pouvoirs d'eau importants. Peintures et ocres en abondance.
PELLEIER †.....	31,125	Terre fertile, facilement exploitable et offrant aux cultivateurs et colons d'exceptionnels avantages. Traversé par de superbes rivières, et notamment par la Mistassibi, la Mistassini et la rivière aux Rats. Plusieurs bons chemins de colonisation traversent ce canton. Du bois de toutes les essences et en partie propre au commerce. L'établissement des RR. PP. Trappistes est situé dans ce canton. Excellents pouvoirs d'eau.

† Les Pères Trappistes possèdent dans ce canton un établissement d'une étendue de 6,600 acres de terre, dont deux mille en savane. Cet établissement qui n'est créé que depuis 1893, est en pleine voie de développement.

AGENCE DU LAC SAINT-JEAN
1882-1883
 (PARTIE NORD-OUEST.)

CANTONS.	Acres	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
	Arpentés.	
RACINE	28,851	Entouré par le lac St-Jean et la rivière Mistassini. Surface absolument plane, régulière et terre de bonne qualité. Au centre du canton une savane inculte. Grands bois verts consistant en sapin, cyprès, épinette de toutes les qualités.
	209,624	



SCIERIE SCOTT A ROBERVAL.

AGENCE DU LAC SAINT-JEAN.
(PARTIE CENTRALE).

Agent : SÉVÉRIN DUMAIS, d'Hébertville.

On communique avec cette agence par le chemin de fer de Québec et du lac Saint-Jean jusqu'à Chambord, et de Chambord à la station d'Hébertville, à trois milles du village d'Hébertville par l'embranchement du chemin de fer pour Chicoutimi.

Nombre de cantons : 10.

En 1897, les terres arpentées dans cette agence embrassaient une étendue de 202,961 acres.

CANTONS.	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
CARON	18,307	Sol de qualité supérieure et avantageux à la colonisation, surtout dans les 5, 6, et 8ième rangs. Le bois consiste surtout en épinette, cèdre, bouleau, etc. Lacs fort poissonneux.
DELISLE	15,193	Ferrain de première qualité, et dépourvu de roches. Du sapin, du bouleau et de l'épinette comme bois dominants. Peu de pin. L'île d'Alma* a un sol très riche et est fortement boisée d'espèces mélangées, volumineuses et élévées. Le poisson abonde.
DEQUEN	40,936	Ce canton, d'environ 70 milles carrés, est pour moitié propre à la culture. Arrosé par la rivière Metabetchouan et les rivières Noire, à Prudent, et plusieurs lacs généralement très poissonneux. Bois de toutes les essences.
AUGMENTATION DE DEQUEN	35,000	Les rangs A, B, C, sont des lopins considérables de terre forte, argileuse, de première qualité. Il n'y a ni roches, ni collines, ni montagnes. Des lacs et de magnifiques ruisseaux le sillonnent.

* La superficie de l'île d'Alma est de 9,576 acres. Une autre île du même canton, marquée G, compte 1,300 acres disponibles. Il ne reste plus que quelques lots à vendre dans l'île d'Alma.

ACENCE DU LAC SAINT-JEAN.

(PARTIE CENTRALE.)

CANTONS.	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
LABARRE.....	17,610	De bonne qualité agricole pour les trois quarts. Ce terrain n'exige pas une préparation dispendieuse pour être rendu propre à la culture. Il y a de magnifiques alluvions de chaque côté de la rivière Bédard, depuis le 7ième rang jusqu'au 10ième. Le bois a été dévasté par l'incendie.
MESY.....	6,545	Aspect montagneux en certains endroits et peu propre à la culture. Terrain d'assez bonne qualité ailleurs. Bois de toutes les essences et d'une grande hauteur, surtout dans la vallée de la Belle-Rivière. Lacs poissonneux et bons pouvoirs d'eau.
METABETCHOUAN...	10,405	Le sol, dans les rangs 3, 4 et 5, sans être de qualité supérieure, permet de former de bons établissements agricoles. Il est préférable dans les rangs 6 et 7. Ce canton est à proximité du chemin de fer. La forêt a été ravagée par l'incendie.
SIGNAL.....	665	Ce canton est à peu près entièrement occupé; il ne reste plus que quelques lots. Le terrain est d'une grande fertilité. Bons pouvoirs d'eau fournis par la rivière Bédard.
SAINT-HILAIRE.....	La vallée de la Belle Rivière, le voisinage du lac des Cèdres, la rive droite de la rivière Metabetchouan et

AGENCE DU LAC SAINT-JEAN.

(PARTIE CENTRALE.)

CANTONS.	Acres Arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
SAINT-HILAIRE. — <i>Suite</i>	35,174	une partie des 2 ^{ème} et 4 ^{ème} rangs offrent des lopins de terre de bonne qualité. Le reste du canton est d'un sol très pauvre. Boisé d'épinette blanche, rouge, sapin, bouleau, etc. Les lacs fourmillent de poisson. A proximité du chemin de fer.
TAILLON	23,126	Sol de première qualité, notamment à l'est de la ligne centrale. Pas de roches, mais une grande savane entre la rivière Péribonka et le lac Saint-Jean. Le sous-sol de cette savane est d'excellente terre, et peut facilement être égoutté. La terre dans ce canton est propre à toutes les cultures. Bois mêlés et bons pouvoirs d'eau.
	202,961	

AGENCE DU LAC SAINT-JEAN.

(DIVISION EST.)

Agent : A. STURTON, Chicoutimi.

Les voies de communication pour se rendre à cette agence sont le chemin de fer du lac Saint-Jean, de Québec à Chicoutimi, ainsi que les divers bateaux qui remontent le Saguenay en été.

Nombre de cantons : 19.

Etendue des terres arpentées dans cette agence en 1897 : 325,238 acres.

CANTONS.	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
BAGOT.....	15,460	Terre de bonne qualité du côté nord, rocheuse et accidentée du côté sud. Le feu a détruit une grande partie du bois.
BÉGIN.....	14,700	Généralement plan. Montagnes de peu d'étendue au centre et à l'ouest des Ier et Ile rangs. Le sol est de terre forte, avec une couche de terre jaune. Très favorable à la colonisation. Arrosé par les rivières des Aulnaies, à l'Ours, etc. Nombreux lacs. Un quart du canton a été ravagé par le feu, surtout dans les parties est et ouest. Le reste est couvert de beaux bois : épinette blanche, pin blanc, sapin, bouleau, merisier, épinette noire, aulne, cornier.
BOILEAU.....	31,420	Propre, en général, à la culture et aux établissements. Bois de peu de valeur. Tous les lacs du canton sont remplis de truite. De bons emplacements pour moulins sur toutes les rivières.
BOURGET.....	15,738	Magnifique canton, d'une grande valeur pour la colonisation. Terre de bonne qualité, supérieure même en plusieurs endroits. Beaucoup d'épinette et de pin blanc. De bons pouvoirs d'eau sur le 7ième rang.

AGENCE DU LAC SAINT-JEAN.

(DIVISION EST.)

CANTONS.	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
CHICOUTIMI.....	1,289	Ce canton compte déjà de nombreux établissements. Le sol est bon. Pas de bois.
FALARDEAU.....	11,642	Généralement accidenté et montagneux. Peu de bois de commerce. Carrière de pierre à chaux dans le 3ième rang.
FERLAND.....	17,539	Ce canton se trouve sur les côtes de la baie des Ha! Ha! Généralement accidenté, avec vingt pour cent de terrain colonisable. Le sol est une terre sablonneuse. Les rangs est et ouest du bras Hamel sont les plus avantageux. Bois: bouleau, tremble, épinette, sapin, cyprès, merisier, frêne. Le bois est surtout bon dans la partie sud. Importants pouvoirs d'eau.
HARVEY.....	24,550	Un quart de bonne terre. Bien boisé et un peu de bois de commerce.
JONQUIÈRE.....	7,668	A l'exception de quelques petits espaces rocheux, tout ce canton renferme de bonne terre. Bois: bouleau, épinette blanche et un peu de pin. Indices de mines de mica.
KÉNOGAMI.....	40,065	La plupart des lots sont susceptibles d'être avantageusement cultivés. Le terrain est assez fertile et exige peu de chose pour sa première préparation. C'est une terre d'alluvion boisée de merisier, d'épinette, de sapin, de bouleau, d'orme, de frêne et de cèdre. Magnifiques pouvoirs d'eau fournis par les rivières. Le lac Kénogami fournit de la truite en abondance.

AGENCE DU LAC SAINT-JEAN.

(DIVISION EST.)

CANTONS.	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
LABRECQUE	13,150	Terrain plan ou onduleux dans sa plus grande partie. Propre à la culture. Arrosé par les lacs aux Brochets, Chabot et Tommy, qui sont poissonneux. Les deux-tiers de ce canton ont été ravagés par le feu, notamment dans la partie ouest des lacs qui viennent d'être mentionnés. Le reste du canton contient des bois d'une belle poussée tels qu'épinette blanche, rouge, sapin, bouleau, merisier, pin blanc, aulne, cornier.
LATERRIÈRE	12,500	Dans plusieurs rangs, l'incendie a détruit le bois. La terre est de bonne qualité.
OTIS	30,250	Le sol est généralement d'une bonne qualité dans les 3, 4 et 5ième rangs, et au sud-est du lac Otis. Au nord-ouest du lac, une grande partie est de terre inculte. Peu de bois de commerce.
PÉRIGNY	15,512	Nature montagneuse, et généralement peu propre à la culture. Peu de bois de commerce. La rivière Saint-Jean forme plusieurs pouvoirs d'eau.
SIMARD	22,200	A l'est de la rivière Shipshaw, le bois a été détruit par le feu. Ce canton est, pour une bonne moitié, très propre à la culture et bien boisé dans les 3 et 4ième rangs. Les défrichements dans le rang A sont déjà considérables. Bois : bouleau, merisier, épinette, cèdre et frêne.

AGENCE DU LAC SAINT-JEAN.

(DIVISION EST.)

CANTONS.	Acres Arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
SIMON	1,000	Bon pour lots à bois de chauffage seulement. Rocheux et absolument impropre à la colonisation.
SAINTE-MARGUERITE.....	15,976	Le terrain est surtout de bonne qualité entre la rivière Sainte-Marguerite et le Saguenay. Certains endroits absolument incultes. Les lacs sont très poissonneux. Bons pouvoirs d'eau.
TACHÉ.....	21,944	Ce canton, situé au nord de la rivière Saguenay, renferme une excellente terre arable propre à des établissements de premier ordre. Les bois de toutes les espèces y croissent en abondance. Nombre de pouvoirs d'eau peuvent être utilisés dans l'intérêt futur des colons.
TREMBLAY.....	12 635	Les trois quarts sont de bonne terre. Fort argileux dans le 10ième rang. L'épinette noire et l'épinette rouge sont les essences de bois dominantes.
	325,238	

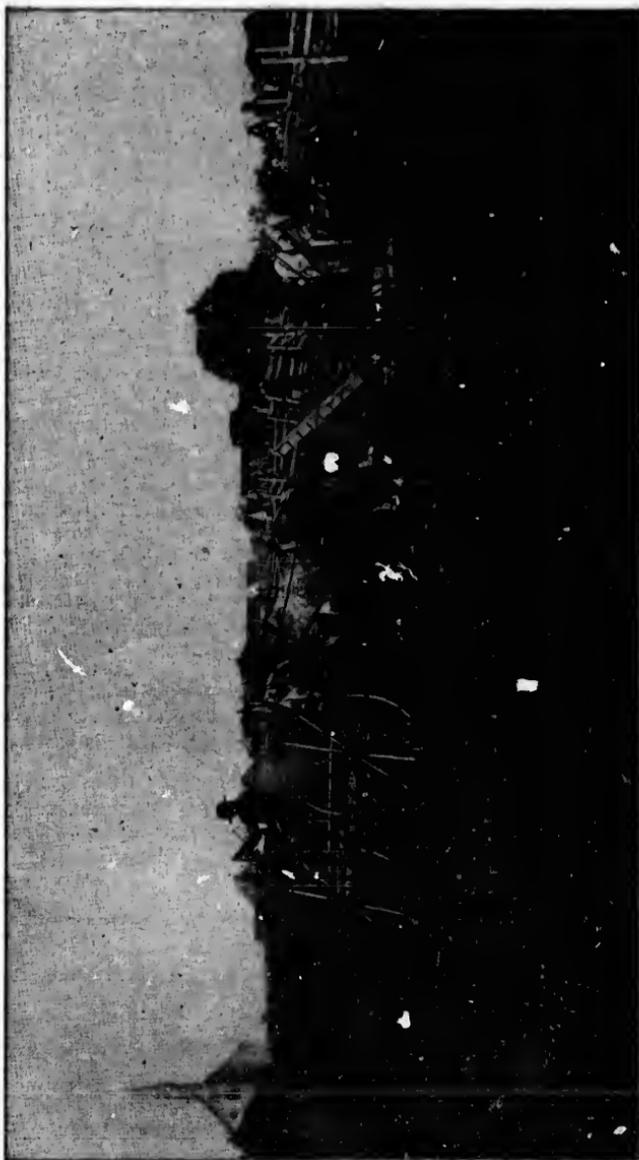
s de

chauf-
eux et
à la

bonne
Saint-
enay.
ument
t très
uvoirs

de la
ferme
arable
nents
s bois
crois-
ombre
uvent
ntérêt

bonne
aus le
noire
t les
antes.



LA RECOLTE A ST-JEROME.

LE SUCCES

— DE —

QUELQUES-UNS DES COLONS

DANS LA

VALLÉE DU LAC ST-JEAN.

Afin de donner une idée du succès que des colons industriels ont obtenu dans le district du Lac Saint-Jean, nous publions les renseignements suivants, fournis par les curés des différentes paroisses :

SAINT-JEROME.

Claude Villeneuve, parti de Sainte-Agnès, comté de Charlevoix, avec quatre cents dollars, a acheté 350 acres de terre à Saint-Jérôme. Il en a aujourd'hui 250 à peu près en culture. Il récolte en moyenne 2000 minots de grain, surtout du blé, 4,500 bottes de foin, 350 à 500 minots de patates. Il ne vendrait pas sa propriété moins de 7,000 dollars.

Alexandre Boily, parti également de Sainte-Agnès, sans aucun capital, venu à Saint-Jérôme, avec sa pioche, sa hache et sept enfants, dont l'aîné n'avait pas plus de dix ans. Il a acheté une terre de 340 acres qu'il n'a pu achever de payer que ces années dernières. Il en a à peu près deux cents en culture. Il récolte 850 minots de grain, principalement du blé, de 2,000 à 2,500 bottes de foin, et 250 à 300 minots de patates. Sa propriété est évaluée à 4,000 dollars.

Le défaut de bras l'empêche de mettre toute la terre en culture.

CHAMBORD.

Louis Villeneuve est arrivé de la Malbaie à Chambord, Lac Saint-Jean. Il n'avait pour capital que sa hache et son courage. Il a pris cent acres de terre, qui lui donnent annuellement en moyenne : blé, 100 minots ; pois, 90 ; avoine, 140 ; sarrasin. 110 ; foin, 2,000 bottes.

La propriété de L. Villeneuve vaut aujourd'hui plus de \$2,800.

Sabin Gagnon, arrivé aussi de la Malbaie, avec \$200 de capital. Il a établi ses 5 fils sur 400 acres de terre dont 320 sont en culture. La récolte se répartit comme suit : blé, 145 minots ; pois, 115 ; seigle, 205 ; sarrasin, 108 ; avoine, 490 ; foin, 3,400 bottes. Sa propriété est estimée à \$7,000.

François Sasseville, venu de la Baie St-Paul, sans aucuns moyens. Il a défriché 125 acres de terre, dont il retire aujourd'hui : blé, 120 minots ; pois, 90 ; sarrasin, 50 ; orge, 45 ; avoine, 160 ; foin, 3,000 bottes. Propriété évaluée à \$5,000.

SAINT CEDEON.

Joseph Lessard est arrivé de Sainte-Agnès avec 500 à 600 dollars de capital. Il a mis en culture 280 acres de terre et établi neuf enfants. Sa propriété est estimée à \$5,250 et lui donne en moyenne 1,000 minots de grain par année.

Basile Barrette est arrivé à Saint-Gédéon, avec \$2,700. Il a maintenant 300 acres en culture et récolte 1,300 minots en moyenne. Valeur de sa propriété : \$6,500.

SAINT-PRIME.

Jean Légaré, s'est établi à Saint-Prime avec une famille de six enfants en bas âge. Jusqu'à cette époque il avait été journalier aux moulins de MM. Hall, Sault Montmorency, Beauport. Arrivé ici sans aucune ressource pécuniaire, il possède 200 acres de terre qui valent \$4,000. Il n'a contracté aucune dette. Il a prêté l'année dernière au-delà de \$200.

Il possède 2 chevaux, 8 vaches, 15 moutons ; il a acquis cette année une faucheuse. En un mot il possède tous les instruments de culture perfectionnés.

Alfred Doré, s'est établi à Saint-Prime ; tellement pauvre, qu'il était obligé, à cette époque, de se mettre au service des autres. Il n'avait pour toute richesse qu'une hache. Aujourd'hui, par son travail et son énergie, il possède 250 acres de terre, évalués à plus de \$2,000. Il est sur le point

d'acquérir encore 100 acres. Sa famille est composée de 12 enfants. Il avait contracté certaines dettes, mais il a dû terminer ses paiements dans le cours de l'été. Il possède 2 chevaux, 8 vaches, 12 moutons et les instruments aratoires nécessaires à une bonne culture.

SAINT-FELICIEN.

Antoine Hébert, fils, venu à Saint-Félicien il y a treize ans, de Saint-Grégoire, comté de Nicolet, sans autre avoir que son courage. Il possède aujourd'hui 300 acres en culture, évalués à \$5,250. Il a récolté jusqu'à 800 minots de grain, 2,400 boîtes de foin et 400 minots de patates.

SAINT-METHODE.

Onésime Painchaud est arrivé de Somerset à St-Méthode, avec une somme de \$400. Il a pris 300 acres de terre, dont au-delà de 100 sont aujourd'hui en culture. Sa propriété est évaluée à \$4,000, sans compter 52 têtes de bétail et le roulant de la ferme. Il a récolté, l'année dernière, 325 minots de grain, dont 85 de blé, 250 de patates et 2,800 boîtes de foin.

Alcide Hébert est venu de Sainte-Sophie d'Halifax en 1881 avec un capital de \$700. Il a pris 200 acres de terre en bois debout. Aujourd'hui il a 180 acres en culture et sa propriété est estimée à \$4,500, sans compter 64 têtes de bétail et le matériel de sa ferme. Il a récolté, l'année dernière, 425 minots de grain, dont 75 de blé, 200 minots de patates et 6,000 boîtes de foin.

En outre de ces deux exemples les cas sont fréquents de colons venus à Saint-Méthode, sans aucune ressource, et dont les propriétés valent aujourd'hui mille, quinze cents et même deux mille dollars, après quelques années de travail.

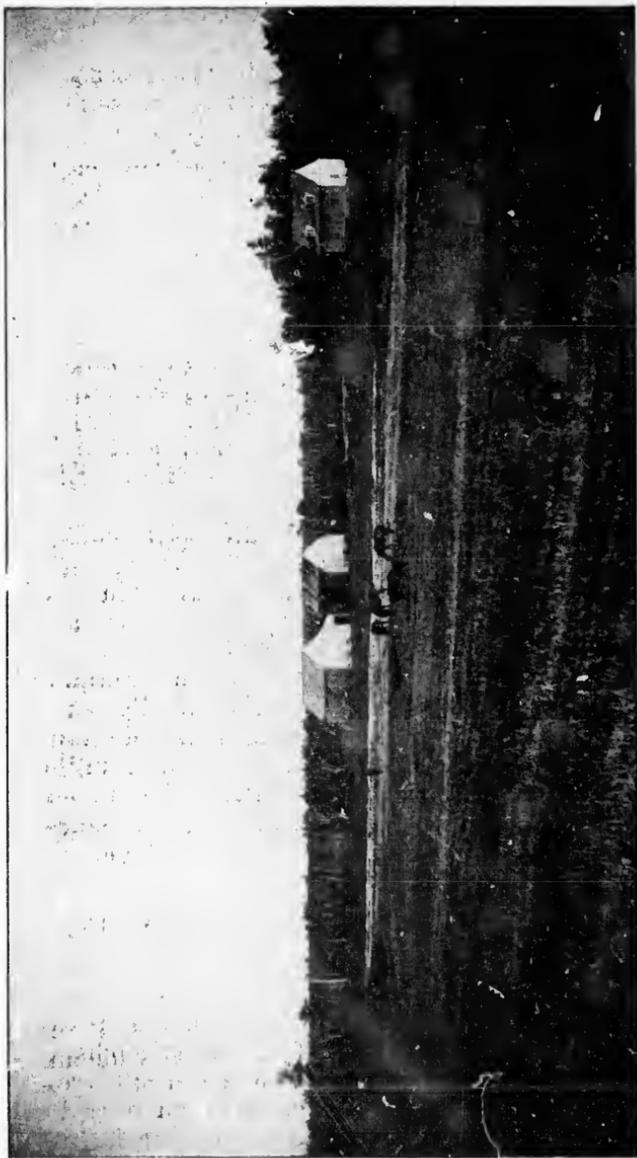
com-
lines
dans
ches,
éces-

il y
olet,
sède
250.
2,400

à St-
300
jour-
000,
de la
nots
2,800

'Ha-
pris
ui il
ée à
naté-
ière,
nots

sont
sans
lent
deux
il.



UNE FERME PRES DE MISTASSINI.

Delegations.

Depuis l'année 1889, tous les ans, la compagnie du chemin de fer du Lac Saint-Jean invite les curés des différentes paroisses du Canada et des Etats-Unis à envoyer des délégués pour se renseigner eux-mêmes sur les lieux et faire rapport de leur voyage au lac Saint-Jean. Nous mettons sous les yeux du lecteur quelques-uns de ces rapports :

Des délégués de l'Islet :

“ Le mauvais état des chemins, les pluies abondantes n'ont pas permis aux délégués d'exécuter leur programme. Ils n'ont pu visiter que Saint-Louis et Saint-Jérôme ; mais ils ont beaucoup interrogé les habitants et ont pu se former des idées.

Le sol leur a paru extraordinairement riche, très propre à la culture des herbes fourragères, des céréales et des légumes. Ce qu'ils en ont vu dépassait de beaucoup en qualité celui de nos campagnes.

Ils ont été frappés de l'esprit dont sont animés les colons du lac Saint-Jean. Comme ils sont contents de leur situation, comme ils aiment leur pays, comme ils sont sans regret pour tout ce qu'ils ont laissé, et comme ils s'applaudissent d'avoir eu le courage de s'éloigner de leurs amis, de leurs parents, pour chercher les moyens d'élever et d'établir leurs enfants !

CHARLES BACON, prêtre.

De Saint-Cyrille de L'Islet.

“ Les deux délégués que j'avais choisis pour visiter la vallée du lac Saint-Jean ont été enchantés de leur voyage. Ils ont fait beaucoup d'éloges de la richesse du sol, de la beauté des forêts et de celle de la nature. Ils m'ont fait un rapport de leur voyage que je vous transmets ci-inclus.

Ici, nos jeunes gens avaient d'abord goûté le projet d'aller ouvrir de nouvelles terres, mais quand le retour du printemps s'annonce, il faut suivre la masse du courant et courir s'enfermer dans les “*brick yards*” des Etats-Unis, où ils perdent

leur santé et leur avenir. Quand nos jeunes gens comprendront-ils cela ?.....

M. J. FILION, prêtre, curé,

Ce que disent deux membres distingués du clergé des Etats-Unis qui sont récemment allés visiter le lac St-Jean.

M. l'abbé J. O. Perreault, curé de la paroisse du St-Nom-de-Jésus, Worcester, Mass :

“ Que dire du lac St-Jean et de la belle vallée qui l'entoure ? En voyant cette immense nappe d'eau, en apercevant dans le lointain, échelonnés autour du lac tous ces villages coquets, au milieu desquels l'œil distingue d'abord le temple catholique dont les clochers élancés semblent toucher aux nués ; en contemplant ces belles campagnes de moissons jaunissantes, je ne pouvais m'empêcher de me demander pourquoi cette région si belle, si riche, si fertile, avait été si longtemps ignorée, et pourquoi les fils de nos cultivateurs n'allaient pas là plutôt qu'aux Etats-Unis, chercher avec l'aisance et la tranquillité, le bonheur de leurs familles ?

Combien de milliers de nos jeunes gens qui s'étiolent dans les manufactures de nos villes américaines et vivent au jour le jour, trouveraient, dans la vigoureuse région du lac St-Jean, une meilleure santé et avec un peu de travail, une aisance qu'ils cherchent en vain ici et qui leur assurerait l'avenir de leurs enfants. Quel obstacle donc empêche nos jeunes gens et les vôtres d'aller s'établir dans cette fertile partie de la province de Québec ? Serait-ce l'éloignement ? Mais les colons sont à quelques heures de Québec par la voie des chars, et dans quelques années, les chemins de fer sillonneront toutes ces riches campagnes. Serait-ce la pauvreté du sol ? Mais les riches moissons qui s'étalent aux regards, prouvent le contraire. Serait-ce le climat, la rigueur des hivers ? Le climat y est plus sain, me dit-on, que dans aucune autre partie du pays, et les hivers y sont moins rigoureux qu'à Québec.

J'ai été frappé par l'apparence d'aisance qui semble régner partout. L'œil se repose agréablement sur ces maisons coquettes et propres que les cultivateurs ont pu ériger sur leurs terres

après quelques années de sacrifices et de travail, et je me dis ceci : ces braves gens ne sont pas tous riches, plusieurs même, n'ont encore que le strict nécessaire, mais ils sont heureux et confiants dans l'avenir. Ils ne craignent pas que leurs enfants perdent leur langue et leur religion, et ils restent convaincus qu'ils sont une des forces vives de la patrie.

Pour nous qui visitons pour la première fois la vallée du lac Saint-Jean, le spectacle qui se déroulait sous nos yeux était toute une révélation, et j'aurais voulu que les canadiens des Etats-Unis qui n'ont pas encore de chez eux et qui sont inquiets pour l'avenir, eussent été avec nous. Peut-être se seraient-ils dit : c'est ici que Dieu nous veut, ici nous pourrions établir nos enfants et faire fructifier nos économies.

Dans mon opinion la vallée du lac Saint-Jean sera, avant longtemps, l'une des plus prospères de la province de Québec. Honneur en sera dû au gouvernement de Québec, aux hommes généreux et entreprenants qui s'occupent de colonisation, et surtout au clergé et aux hardis pionniers qui, aux prix de grands sacrifices, ont ouvert cette contrée à la colonisation."

M. l'abbé J. V. Campeau, curé, à West Boylston, Mass, dit :

"Ce voyage a complètement chassé les idées préconçues et les préjugés opposés au cours de l'émigration vers cette région, en apparence si lointaine. La beauté du paysage, les ressources naturelles de cette immense vallée, les belles récoltes, les chemins bien entretenus, les communications si faciles et si commodes, la proximité d'un marché où les produits s'écoulent à un prix assez élevé, puis l'air d'aisance et de contentement des habitants des paroisses florissantes qui bordent le lac, tout concourt à convaincre l'étranger, que la région du lac Saint-Jean deviendra bientôt, grâce aux soins éclairés et à l'ardeur infatigable des hommes qui s'occupent de la colonisation, une des parties les plus belles et les plus prospères de la province de Québec. Les nom-

breuses scieries établies le long des lacs et des rivières contribuent aussi pour beaucoup au bien être des colons qui y trouvent un emploi lucratif et un grand moyen de progrès. ”

Rapport des délégués de la Rivière Ouelle :

“ Saint-Prime, à 9 milles de Roberval, est une paroisse très remarquable par sa position géographique, offrant tous les avantages aux cultivateurs, qui paraissent en profiter sous tous les rapports. ”

Les chemins sont très droits et traversent la paroisse de part en part, et il y a des habitants de chaque côté. La paroisse a trois rangs doubles.

Saint-Félicien, qui est à 18 milles de Roberval, offre sous tous rapports les mêmes avantages, et le coup-d'œil des habitations échelonnées sur les bords de la rivière Ashuapmouchouan est très joli.

Normandin qui est à 18 milles de St. Félicien est très remarquable par l'étendue de son terrain plat, et la terre y est très fertile. Le défrichement est très avancé pour le temps et les habitations sont construites avec goût. Nous avons aussi visité de jolis troupeaux améliorés. Les fermes les plus remarquables sont celles de MM. Girouard, Laliberté et Beaudet.

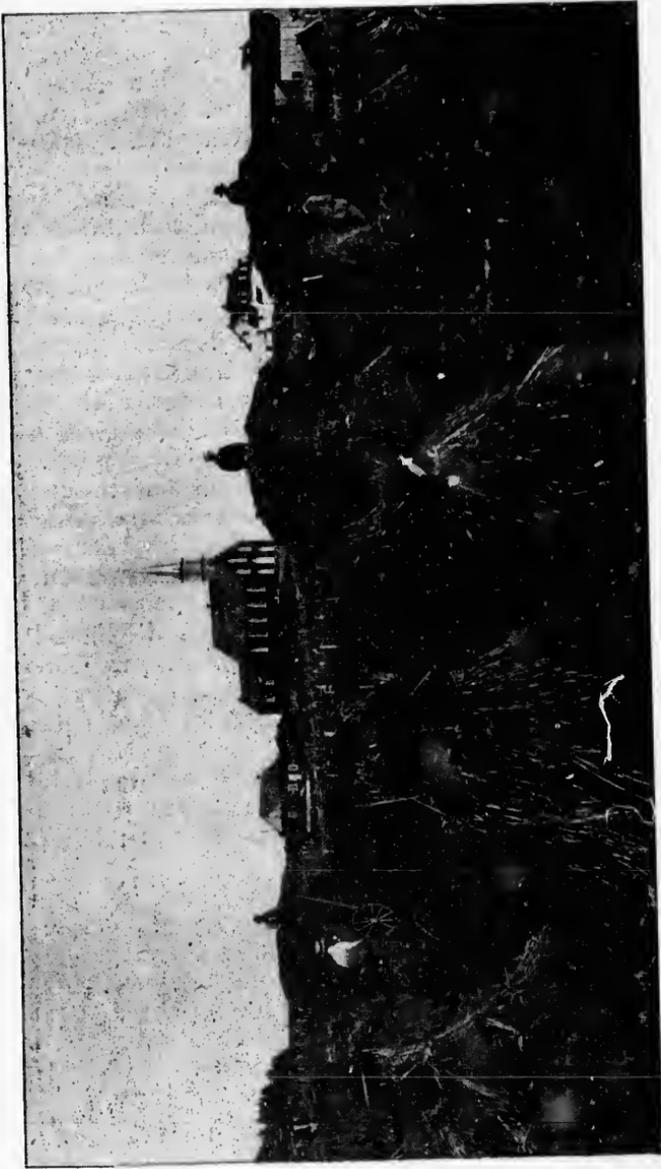
Au nord nous apercevons le canton d'Albanel qui ne manque pas d'être aussi beau que Normandin.

Saint-Jérôme, situé sur les bords du lac Saint-Jean, est une des plus grandes paroisses du lac Saint-Jean. La partie la plus remarquable est le rang du Poste qui est habité en partie par les colons qui viennent des paroisses du sud ; leurs habitations annoncent l'aisance.

Hébertville, situé à quatre lieues plus bas que Saint-Jérôme, dans l'intérieur des terres, est la plus grande paroisse du lac Saint-Jean, et est habitée en partie par des personnes qui viennent des paroisses du sud, en bas de Québec, et la majeure partie des personnes du comté de Kamouraska. ”

ANTOINE GUY.

OCTAVE LEVESQUE.



RECOLTE A ST-PRIME.

" J. G. SCOTT, Ecr, Québec.

Monsieur,

En réponse à votre dépêche.

Voici le résultat de deux livres de blé que j'ai reçues de M. McTavish, de Winnipeg, en mars 1881, et semées sur ma ferme à Roberval. Cette même année, elles me donnaient 207 livres. En 1882, ces 207 livres produisaient 38 minots. En l'année 1883, je réalisais de ma semence des 38 minots le montant de 742 minots, pesant 70 à 71 livres au minot.

Donc, en trois années, 2 livres de blé produisirent le beau résultat de 742 minots la troisième année.

Ce sont mes fermiers Edouard Lavoie et Léon Mathieu qui ont cultivé ce blé.

Le Révérend curé Lizotte a été témoin de cet essai, et peut le certifier.

Votre dévoué, "

EULOGÉ MENARD.

Lettre de Son Eminence feu le cardinal Taschereau.

ARCHEVÊCHÉ DE QUÉBEC.

" J. G. SCOTT, ECR.,

Secrétaire de la Compagnie du chemin de fer de Québec et du Lac Saint-Jean.

MONSIEUR—Je me fais un devoir d'accuser réception de votre lettre d'hier avec une copie de la circulaire No. 275, qui offre de si grands avantages aux colons qui veulent aller s'établir, soit seuls, soit avec leur famille, sur les belles terres du lac St-Jean. Je porte un grand intérêt à la colonisation dans cette région, qui a fait partie de l'archidiocèse de Québec pendant les sept premières années de mon épiscopat.

Je l'ai visitée en 1874, et la haute idée que j'en ai conçue m'a engagé à demander immédiatement l'érection du diocèse de Chicoutimi pour favoriser les progrès de cette importante partie de notre pays.

Les nombreuses paroisses qui ont pris naissance depuis cette époque et l'augmentation, vraiment admirable des anciennes que j'ai visitées, ont dépassé mes prévisions.

La création du chemin de fer, et surtout la libéralité de la Compagnie qui l'a construit, a été en grande partie la cause de ce progrès admirable.

La Compagnie mérite donc la reconnaissance de toute la province, et veuillez croire que personne n'en a plus que

Votre dévoué serviteur,"

E. A. CARD. TASCHEREAU, arch. de Québec.

Une lettre de Sa Grandeur Monseigneur Bégin.

ARCHEVÊCHÉ DE QUÉBEC.

Québec, le 12 décembre 1898.

"J. G. SCOTT, ECR.,

Secrétaire de la Compagnie du chemin de fer
de Québec et au Lac St-Jean.

Cher Monsieur,

La grande et noble cause de la colonisation dans notre pays, a une importance capitale pour le bonheur temporel et spirituel de nos concitoyens, ainsi que pour la prospérité générale de la patrie ; aussi ne puis-je qu'applaudir à tout ce qui peut en promouvoir les intérêts.

Mon plus ardent désir est de voir nos concitoyens—qui, pour une raison ou pour une autre, sont obligés de quitter nos vieilles paroisses pour tenter fortune ailleurs—se diriger hardiment vers ces contrées nouvelles, ouvertes à la colonisation, et s'y fixer par un travail intelligent et soutenu. Ils trouveront là plus facilement que partout ailleurs, les avantages d'une vie paisible, d'une prospérité modeste, mais solide, qui les mettra à l'abri des misères auxquelles sont exposés les ouvriers et les journaliers des grandes villes. C'est là que, tout en assurant à leurs travaux la récompense la plus sûre, ils se rendront davantage utiles à la Patrie et à l'Eglise.

Je suis heureux aussi de saisir cette nouvelle occasion pour recommander au clergé de mon diocèse, de travailler dans la mesure du possible à promouvoir les progrès de la colonisation, en envoyant des colons et des délégués dans les nouveaux cantons spécialement recommandés pour leur fertilité et les autres avantages qu'ils offrent à leurs futurs propriétaires.

Dans l'espoir que l'on profitera de plus en plus des précieux avantages généreusement offerts par la compagnie du chemin de fer du Lac St-Jean, aux colons et à ceux qui veulent visiter ces régions fertiles de la vallée du Lac St-Jean, je demeure,

Cher Monsieur,

Votre tout dévoué serviteur,"

† L. N. ARCH. DE QUÉBEC.

NOTES SPECIALES.

LES CANTONS DALMAS ET TAILLON.

" Je suis heureux de pouvoir vous informer que ce domaine, ainsi que la contrée qui l'entoure, est supérieur à tous les terrains arables que j'ai arpentés jusqu'à présent. Je crois pouvoir assurer que, sous le rapport de la richesse du sol et par son étendue, c'est une contrée merveilleuse, supérieure à tout le reste du lac Saint-Jean ; c'est peut-être la contrée inhabitée la plus fertile et la plus avantageuse de notre province ; c'est d'elle que le gouvernement peut attendre les plus beaux résultats pour le développement de la colonisation.

Il est hors de propos d'entrer ici dans les détails du *Field-Book* relatifs à la qualité de la terre, aux essences forestières, à la topographie, etc., etc., parce que ces terrains sont uniformément plats, de même terre forte, argileuse, très fertile et couverte de toutes les essences de gros bois qui croissent sur un sol végétal ou d'alluvion. Une minime partie, cependant, en front du canton, telle que montrée sur le plan, est en terre jaune. Ici, seulement dans cette espèce de terrain, le cyprès et le pin rouge croissent en assez grande quantité

et deviennent très gros. Les autres essences dont est composée la forêt partout ailleurs sont l'épinette blanche, l'épinette rouge et l'épinette noire, le sapin blanc, qui pousse dans les terres froides et humides, et une autre espèce de sapin (*Pinus Lambertina*) qui atteint d'énormes proportions. L'épinette blanche est l'essence la plus commune et atteint souvent trente-cinq pouces de diamètre. Il y a beaucoup de trembles et de peupliers du Canada, dans les voisinages de la petite Péribonka, qui sont de belle dimension.

La forêt des bois durs se compose de merisiers, qui sont énormes, de bouleaux blancs et rouges, francs-frênes, aulnes communes, cormiers, frênes rouges, frênes de savane, frênes noirs, merisiers blancs, petites merises, plaines bâtardes, saules noirs et vinaigriers.

Les gros bois qui composent la forêt sont remarquablement clairsemés ; mais à leurs pieds croissent vigoureusement des gradelliers, des groselliers ou des buissons. Heureusement, et en opposition au vilain spectacle que l'on voit partout ailleurs au Saguenay, le feu n'a pas encore pénétré dans ces belles forêts.

Je n'ai jamais vu une contrée mieux arrosée par une foule de ruisseaux et de petites rivières, qui coulent tous sur de la terre forte et sur des lits très bas ; leurs rives ne sont pas à pic et n'ont pas de berges. Les grandes rivières peuvent, par leurs chutes, devenir des moteurs hydrauliques très puissants.

Ce domaine fertile, pittoresque et d'avenir, s'étend jusqu'à quarante-cinq milles vers le nord environ. J'ai vu moi-même le lac Saint-Jean à quatorze milles de distance du point où j'étais et l'immense plaine s'étend en tous sens, à perte de vue, sans interruption. Nous pouvons compter, au nord du lac Saint-Jean, sur une étendue de quelques trois mille six cents milles carrés de terre arable absolument plane, franche et fertile, et susceptible de contenir l'établissement de cinquante paroisses.

Ce terrain jouit d'un climat magnifique. La vaste nappe d'eau du lac Saint-Jean, en répandant ses vapeurs bienfaisantes, joue un rôle climatolo-

ont
pi-
re,
des
nus
ns.
ne
tre.
du
éri-

ers,
ges,
nes
ers
les

aar-
ois-
ers
ion
urs
ans

par
qui
lits
pas
par
ues

nir,
ord
n à
s et
de
ter,
de
de
tile,
cin-

La
lant
olo-



NOUVEAU CHEMIN DE PERIBONKA A MISTASSINI.

gique important. Une autre cause favorable à la température de cette région, au point de vue de la maturation des céréales, c'est la longueur des jours d'été.

Tel est le caractère du climat et de la richesse de ce vaste terrain du Lac Saint-Jean qui devra être un foyer convergeant de la colonisation, attirée encore par la présence du chemin de fer et celle d'un bateau à vapeur qui fait un service régulier sur le Lac Saint-Jean."

(*Geo. B. Du Tremblay, 1887.*)

(Le rapport de M. Du Tremblay est confirmé par l'expérience de M. B. A. Scott qui, ayant ouvert une ferme, pour les besoins de son commerce de bois, sur la rivière Péribonka, a eu la première année une magnifique récolte d'avoine, et qui, pour moins d'un tiers d'arpent ensemencé, a obtenu le rendement énorme de deux cent cinquante minots de patates.)

PERIBONKA.

Péribonka est une colonie établie depuis le mois de juin 1897, à l'embouchure de la rivière Péribonka. Bien que de date récente elle compte déjà près d'une trentaine de familles venant de l'ouest des États-Unis, entre autres de Détroit, Mich.; de Rivière-Rouge, Mich., etc. Il y a là un moulin à scie, un magasin et un curé desservant. Cette nouvelle paroisse progresse rapidement, grâce à son sol fertile. On peut y loger encore plus de 250 familles.

HONFLEUR-SUR-PERIBONKA.

Cet établissement n'existe que depuis le mois d'août dernier. Il embrasse le territoire fertile qui environne les chutes de la rivière Péribonka, à huit ou dix milles plus haut que son embouchure. La colonie a été baptisée du nom de Honfleur, en mémoire de la présence de l'honorable M. Turgeon, commissaire de la Colonisation, à la fête commémorative de Honfleur, France, dans le cours de l'été de 1898.

La situation de Honfleur est une des plus belles de toute notre province.

able à
le vue
gueur

chesse
devra
ation,
de fer
ervice

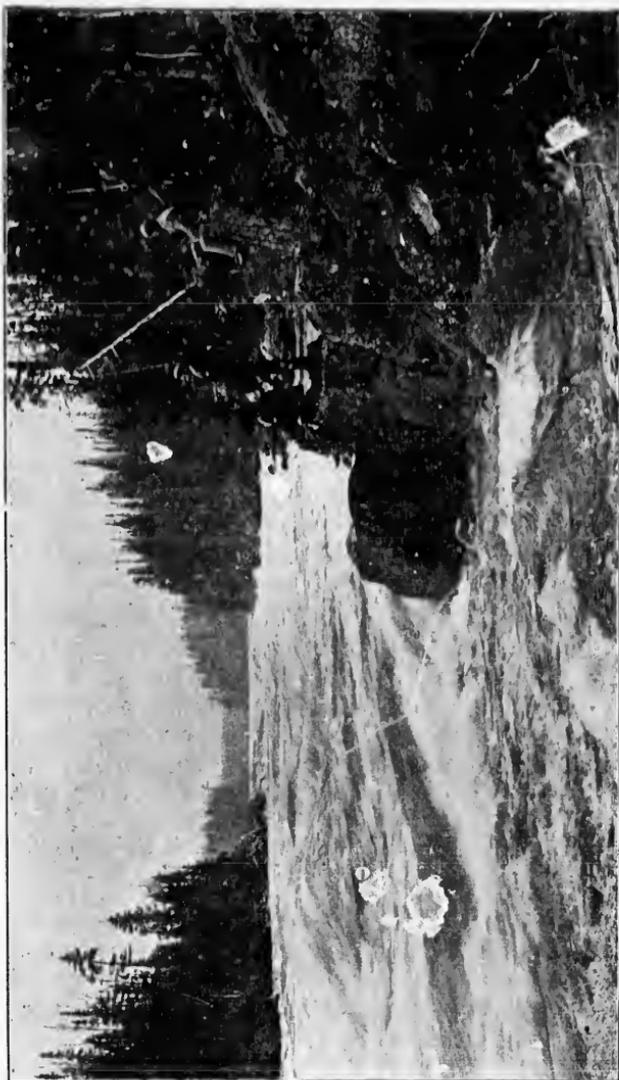
87.)

firmé
ouvert
ce de
mière
t qui,
ncé, a
cent

ais le
ivière
ompte
nt de
étroit,
l y a
curé
gresse
eunt y

mois
fertile
onka,
mbou-
m de
hono-
ation,
rance,

plus



PREMIERE CHUTE DE LA RIVIERE PERIBONKA A HONFLEUR.

C'est un futur centre d'affaires considérables. Les immenses pouvoirs d'eau que forme, à cet endroit, la rivière Péribonka, donneront naissance, nous n'en doutons pas, à d'importantes industries.

Le sol de Honfleur est d'excellente qualité ; les lots se prennent rapidement et, avant longtemps, toute cette forêt sera convertie en champs de blé. Qu'on se hâte de faire son choix.

On se rend à Honfleur par le bateau *Le Colon*, jusqu'à l'embouchure de la Péribonka et, de là, par le yacht à vapeur de M. Niquette, ou la route de terre qui sera bientôt terminée.

UN AUTRE TEMOIGNAGE DESINTERESSE SUR LA VALLEE DU LAC ST-JEAN.

“ J'ai beaucoup aimé mon voyage à Chicoutimi et j'ai pris des notes sur ce que j'ai vu et entendu du pays traversé par le chemin de fer du Lac St Jean. Je suis revenu enchanté du pays et persuadé que c'est un pays excellent, où les cultivateurs qui font leur devoir pourront prospérer largement.

Un avenir brillant sourit à votre chemin de fer ; j'ai rencontré des colons, qui, à leur arrivée au Lac St-Jean, n'avaient que leurs haches et des provisions pour un mois ; et maintenant ils sont possesseurs de belles fermes, leurs fils sont aussi propriétaires de beaux biens, grâce à leur travail et à leur énergie. Là, le bonheur et le contentement y règnent ; les gens sont confiants en l'avenir, ils sont certains que le sol est riche et a une très grande profondeur.

La famille des Price a aidé de beaucoup les débuts de ce riche territoire du Lac St-Jean. J'ai été heureux de voir ce nom vénéré. De père en fils, ils ont été les amis et les protecteurs des vrais colons. Il y a des milliers de colons qui leur doivent leurs confortables demeures.

Vous savez certainement ce que je vous dis-là et ce n'est que pour la satisfaction de vous rappeler le grand mérite et le patriotisme de ces braves citoyens de notre province que j'en parle.

Je vous félicite aussi de vos louables efforts pour la colonisation et de vos résultats si satisfaisants."

Votre bien dévoué,

AUGUSTE DUPUIS, Pépiniériste.

Village des Aulnaies, 12 mai 1898.



CONSEILS D'UN AGRICULTEUR D'ONTARIO (M. FLATT, DE HAMILTON, QUI A VISITÉ LE LAC EN 1890), AUX COLONS DU LAC SAINT-JEAN.

" La première chose à faire est de bien préparer le sol et le mettre dans des conditions propres à produire une bonne récolte. Cela fait, il convient d'étudier quelle espèce de grain rapporterait le plus pour la peine qu'elle coûte. La terre que le colon se propose d'ensemencer au printemps doit être labourée l'automne précédent, et les rigoles creusées suffisamment pour que l'excès de l'eau s'égoutte de bonne heure, aussitôt la neige fondue et la terre dégelée, disons à une profondeur de trois pouces. Il serait bon d'y semer avant toute autre chose de l'avoine et du blé de printemps, et les autres grains après, mais sans retarder.

Je vous conseillerais de mêler de la graine d'herbe à toutes vos semences de printemps, laissant une partie de votre terre en foin et passant l'autre partie au labour. Dans la partie que vous avez l'intention de labourer à l'automne, semez un minot de graine de trèfle par chaque dix acres ; dans la partie laissée en foin semez un demi minot de graine de mi et un minot de trèfle, par chaque dix acres également.

Maintenant que vous possédez des facilités nombreuses pour l'expédition de tous les produits quelconques, il est bon de faire un choix des grains que vous voulez cultiver et d'étudier s'il ne serait pas avantageux d'essayer, par exemple le houblon.

L'élevage de la volaille paierait bien aussi, je présume, attendu que Québec doit être un bon marché et pour la volaille et pour le porc."

JOHN FLATT.

De l'ouvrage pour le nouveau colon.

Outre la qualité du sol et les facilités de communications, la chose la plus importante pour le colon nouveau est certainement la possibilité de trouver de l'ouvrage pour le temps qu'il n'est pas employé à ses travaux de ferme, aussi bien qu'un marché pour le bois qu'il coupe, en défrichant son lot. Aussi, il n'y a pas de pays nouveau mieux situé à ce point de vue, que celui traversé par la ligne du chemin de fer du Lac St. Jean. A presque toutes les stations le long du parcours du chemin de fer, il y a des moulins à scie, des manufactures de pulpe ou quelqu'autres industries, procurant ainsi de l'emploi à un grand nombre d'hommes, et ces industriels achètent tous les billots, le bois de pulpe et tout autre bois que le colon nouveau peut retirer de son lot. Et si le colon désire amasser un peu d'argent il peut toujours trouver à s'employer dans les divers chantiers qui se font durant l'hiver. On estime que ces nombreuses industries et le commerce de bois de corde donnent de l'emploi ordinairement durant l'hiver à cinq ou six mille hommes. Voici une liste de quelques-unes de ces industries, moulins à scie, etc.

A Grand'Mère, la plus importante de toutes ces industries a été érigée pour la manufacture de la pulpe et du papier. Environ deux millions de piastres y ont été dépensées ; une petite ville d'a peu près trois mille habitants a surgi comme par enchantement et l'on expédie tous les jours au-delà de 400 tonnes de fret.

A Roberval, M. B. A. Scott, possède un immense moulin qui scie environ 200,000 billots par année, ce qui emploie un très grand nombre d'hommes.

Roberval est une petite ville fort progressive, possédant un excellent aqueduc, la lumière électrique partout, un des plus beaux hôtels du Canada, un couvent et une école ménagère sous la direction des dames Ursulines. Un quai construit par le gouvernement et trois lignes de steamers faisant le service sur le lac.

Chicoutimi est une autre ville en pleine voie de progrès, éclairée à la lumière électrique, possédant un aqueduc splendide, un grand hôtel moderne, un pouvoir d'eau immense pour les manufactures. Elle est aussi le point de raccordement entre la voie ferrée et les steamers du Saguenay. MM. Price Bros & Co. y possèdent de grands moulins, ces messieurs emploient un bon nombre d'hommes et chargent chaque année plusieurs navires. Une manufacture de pulpe a été érigée tout récemment dans la municipalité, et fabrique environ trois chars de pulpe par jour. Ceci est une entreprise purement locale, dont l'entrepreneur maire, M. J. D. Guay, et MM. Dubuc et Gagnon sont les principaux promoteurs. L'esprit d'entreprise de ces messieurs paraît être la source de toutes les améliorations récentes à Chicoutimi. La ville progresse rapidement, quelque 70 maisons ayant été construites en 1898.



La Baie James.

Les pages précédentes démontrent la valeur du district du Lac St-Jean comme champ de colonisation. Mais quand ce vaste district sera colonisé, et qu'une population de plusieurs milliers de cultivateurs industriels y auront établi leurs demeures, il y aura encore une nouvelle région qui attendra la civilisation et le développement, et cette région est située immédiatement en arrière du "Royaume du Saguenay". Par un acte du Parlement de la Puissance du Canada, passé en 1898 il a été ajouté au domaine de la Province de Québec toute cette partie du district de la Baie James située à l'est de la frontière d'Ontario. La région dont nous parlons plus haut serait située à son tour entre la frontière est d'Ontario et le Lac Mistassini et entre la hauteur des terres et la mer à l'extrémité de la partie sud de la Baie James, for-

mant un territoire d'environ 70,000,000 d'acres ou pour mieux s'exprimer un pays aussi grand que la Grande Bretagne et l'Irlande réunies.

Ce territoire a été exploré en 1897, par M. Henry O'Sullivan P. L. S., inspecteur des arpentages de la Province, et son rapport prouve que ce pays est une vaste plaine inclinant doucement vers la mer, presque sans montagnes, très bien boisé, sol excellent, bien arrosé par de nombreux lacs et rivières, dont l'une d'elles, la rivière Nottaway est aussi grande que l'Ottawa. Nonobstant l'impression générale du contraire, le climat de ce district le rend favorable sous tous les rapports à la colonisation pour la production de tout ce qui peut être récolté à Québec ou au Manitoba. La moyenne de la température d'été (voir page 10) est de 57°, ou à peu près, la même que celle de Chicoutimi ou Winnipeg, et de 3' plus élevée que celle de Rimouski sur le St. Laurent ; et la couche moyenne de la neige a peu près la moitié de celle de Montréal.

La route la plus propice et la plus courte pour ouvrir ce vaste pays est par le Lac St-Jean. Ainsi, une ligne droite tirée sur la carte, de Roberval à la Baie James, distance de 380 milles, traverse exactement le milieu du pays, récemment ajouté à la Province de Québec, et cela par une voie naturelle, c'est-à-dire, par la vallée de la rivière Ashuapmouchouan et la vallée de la Nottaway, traversant la hauteur des terres à une élévation de 1,200 pieds seulement. Il semblerait que la nature a intentionnellement placé le Saguenay en vue de l'écoulement des produits que les générations futures exporteront de ce vaste pays et peut-être même des prairies entre la Baie James et la Rivière à la Paix.



A
grès
régie
l'ag
min
l'an

" J.

Che

C
que
part

J

Can

D

gué

tuit

9

3

1

D

avq

Col

Fai

l

avo

sion

ont

régr

J

can

LE PLUS RECENT PROGRES.

Afin de donner une idée plus exacte des progrès rapides que fait la colonisation dans la région du Lac St-Jean, voici le rapport officiel de l'agent de colonisation, de la compagnie du chemin de fer de Québec et du Lac St-Jean pour l'année 1897 :

CHEMIN DE FER DE QUÉBEC ET DU LAC SAINT-JEAN.

Département de la Colonisation.

Québec, 21 janvier 1898.

" J. G. SCOTT, Ecr.,

Sec. et Gérant,

Québec.

Cher monsieur,

Ci-suit le rapport du travail de colonisation que j'ai fait depuis que j'ai été chargé de ce département :

J'ai donné 17 conférences illustrées, tant au Canada qu'aux Etats-Unis en 1897.

Du premier janvier au 31 décembre, 191 délégués ont visité le Lac St-Jean sur des passes gratuites, représentant :

91 paroisses.

31 comtés.

6 états.

175 délégués du Canada.

16 délégués des Etats-Unis.

Depuis le 1er janvier au 31 décembre nous avons dirigé vers le Lac St-Jean :

Colons nouveaux venant :

Du Canada... .. 727

Des Etats-Unis..... 462

De France..... 83

Faisant un total de 1272 colons nouveaux.

Durant l'année qui vient de s'écouler nous avons eu une excursion de colons et cette excursion a été très fructueuse, de fait, 183 cultivateurs ont profité de cette occasion pour aller visiter la région.

J'ai reçu plusieurs demandes d'informations de canadiens-français qui désirent se rapatrier, ve-

nant de Toledo O., West Bay City, Mich., Chicago Ill., Manchester, N. H. et Oscoda, Mich. J'ai aussi un bon nombre de gens de Rivière Moisie, sur la côté nord qui désirent devenir colons dans notre fertile région.

Je crois qu'un travail très effectif pourrait être fait dans les États de l'Ouest et mon intention est de passer une partie de l'hiver à donner des conférences dans cette partie des États-Unis.

Il me faut avouer que l'octroi spécial annuel du gouvernement fédéral au montant de \$8,000, comme compensation partielle à notre chemin de fer pour le transport gratuit des immigrants et des colons nouveaux, ainsi que pour les dépenses encourues par notre travail d'immigration, lequel nous a été obtenu par l'entremise de M. P. V. Savard, le député au fédéral pour le comté de Chicoutimi, nous a été d'un réel secours ; et il nous faut espérer que le Gouvernement saura reconnaître le succès de nos premiers efforts en augmentant cette faible allocation. Ce qui permettra à mon département de donner plus d'extension à notre travail et ainsi hâter davantage le peuplement de notre attrayante région.

Avec l'espoir que vous serez satisfait de ce rapport,

Je me soustris,

Votre bien dévoué,

RENÉ DUPONT,

Agent de colonisation.

P. S.—MM. Smart et Pedley, du département de l'Intérieur, ont visité la région du Lac St-Jean et sont revenus enchantés de leur visite, du pays vers lequel nous dirigeons nos colons.

M. B. A. Scott de Roberval a établi une nouvelle ferme près de l'établissement des Trappistes sur la rivière Mistassini en 1897, et je crois qu'il vous sera intéressant de connaître le beau résultat de sa première récolte ; la ferme comprend entre 90 à 100 acres en culture, sur lesquels il a récolté :

1700	minots	d'avoine,
250	"	de blé,
50	"	de pois,
600	"	de patates et navets,
1800	bottes	de foin.

M.
dide
labor

To
qui p
Dup
Targ
Mine
gnie
Buier

M. Scott me dit qu'il espère doubler cette splendide récolte en 1899 et qu'il aura 100 acres en labour dès le printemps prochain.



NOTE.

Toutes les informations données dans les pages qui précèdent ont été compilées par MM. René Dupont et L. E. Carufel, pour l'honorable Adélar Turgeon, Commissaire de la Colonisation et des Mines et tirées d'un guide publié pour la compagnie du chemin du Lac St. Jean par M. Arthur Buies, ainsi que d'autres sources officielles.

LA SOCIÉTÉ
DE
RAPATRIEMENT et de **COLONISATION**
DU
LAC ST-JEAN.

Bureau principal : Gare du Cherrin de Fer du Lac St-Jean, rue St-Andre
QUÉBEC CANADA.

PATRON :

SON HONNEUR LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.

PRESIDENTS HONORAIRES :

LE TRÈS RÉVÉREND PÈRE ABBÉ MITRÉ DES TRAPINTES.
FRANK ROSS, ECR., PRÉSIDENT, CHEMIN DE FER DU LAC ST-JEAN.
SIR. C. A. P. PELLEIER, K. C. M. G. C. R. PRÉSIDENT DU SÉNAT.
L'HONORABLE PIERRE GARNAU, CONSEILLER LÉGISLATIF.

PRESIDENT :

L'HONORABLE JULES TESSIER, M. P. P.,
ORATEUR DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

VICE-PRESIDENTS :

1er : AMÉDÉE ROBITAILLE, ECR., M. P. P.
2ème : J. G. SCOTT, ECR., SEC. & GER. CH. DE FER DU LAC ST-JEAN.
3ème : VICTOR CHATEAUVERT, ECR., EX-M. P. P.

GERANT :

ELISÉE BEAUDET, ECR., EX-M. P. P.

AVISEUR LEGAL :

E. HORACE CIMON, ECR.

TRESORIER :

T. A. PIDDINGTON, ECR., VICE-PRÉS. CH. DE FER DU LAC ST-JEAN.

SECRETARE :

RENÉ DUPONT, ECR.

DIRECTEURS :

GEO. TANGUAY, ECR.,
P. V. SAVARD, ECR., M. P.
REV. J. E. LIZOTTE,
B. A. SCOTT, ECR.
L'HONORABLE THOMAS CHAPUIS, CONSEILLER LÉGISLATIF.
JOSEPH GIRARD, ECR., M. P. P.
GASPARD LEMOINE, ECR., V. P. CH. DE FER DU LAC ST-JEAN.
ALEX. HARDY, ECR., AGT. GÉN. CH. DE FER DU LAC ST-JEAN.
ULRIC BARTHE, ECR.

DEPARTEMENT DE LA COLONISATION

ET DES

MINES

DE LA

PROVINCE DE QUEBEC.



Commissaire - - - HON. ADÉLARD TURGEON,

Assistant-Commissaire - - - - S. DUFAULT,

Surintendant des arpentages - C. E. GAUVIN,

Surintendant des
travaux - - J. N. GASTONGUAY,

Inspecteur des Mines - - - - Jos. OBALSKI,

Secrétaire du cadastre - - - CHS. CHARTRÉ,

Agents d'Immigration : } GEO. LEBEL, Lévis.
E. MARQUETTE,
Montréal.



CHEMIN DE FER DE
Québec et du Lac Saint-Jean.

DIRECTEURS ET OFFICIERS POUR 1898.

DIRECTEURS :

M. FRANK ROSS.....	Québec.
“ GASPARD LEMOINE.....	“
“ T. A. PIDDINGTON.....	“
“ E. BEAUDET.....	“
L'HON. P. GARNEAU.....	“
M. JOHN T. ROSS	“
L'HON. JULES TESSIER M. P. P.....	“
M. GAVIN MOIR.....	“
“ EDWIN HANSON.....	Montréal.
HON. JUGE J. A GAGNÉ.....	Chicoutimi.
M. F. W. ROSS.....	Québec.
L'HON. S. N. PARENT, Maire de Québec.....	“
M. A. ROBITAILLE, M. P. P.....	“

OFFICIERS :

FRANK ROSS.....	Président.
GASPARD LEMOINE } T. A. PIDDINGTON }	Vice-Présidents.
J. G. SCOTT.....	Secrétaire et gérant.
ALEX. HARDY	Agent général du fret et des voyageurs.
E. A. HOARE.....	Ingénieur en chef.



Bureau principal à Québec.

INFORMATIONS.

Toutes les personnes désireuses d'obtenir de plus amples informations relativement à la colonisation dans la région du Lac St-Jean sont priées de s'adresser à

RENE DUPONT

SECRETAIRE

De la société de Colonisation du Lac St-Jean

A la Gare du Chemin de Fer du Lac St-Jean,

Rue St-Andre,

a Quebec,

CANADA.







